

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

13 MARS 2002

CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Le 24 janvier 2002

**Madame,
Monsieur,**

Nous désirons vous inviter à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale du Canada qui aura lieu le mercredi 13 mars 2002, à 9 h 30, à l'Hôtel Le Reine Elizabeth, situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec).

Lors de cette assemblée, vous aurez l'occasion de prendre connaissance de certaines données concernant la Banque et serez appelé à voter sur les sujets énoncés dans l'avis de convocation.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe contient des renseignements importants concernant notamment l'exercice de votre droit de vote. Nous vous invitons donc à la consulter.

Cordialement,

Le président du Conseil et chef de la direction,



André Bérard

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

DATE : mercredi 13 mars 2002

HEURE : 9 h 30

LIEU : Hôtel Le Reine Elizabeth
Le Grand Salon
900, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)

SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

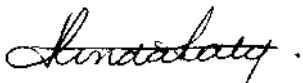
1. Recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 ainsi que le rapport des vérificateurs ;
2. élire les administrateurs ;
3. examiner et, le cas échéant, confirmer par résolution extraordinaire une modification à l'article 4.6 du Règlement administratif I, ayant pour effet d'augmenter le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») au cours d'un exercice financier (la résolution extraordinaire est présentée sous la rubrique « Sujets soumis à l'assemblée » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire »)) ;
4. nommer les vérificateurs ;
5. examiner la proposition présentée par un actionnaire reproduite à l'annexe A de la Circulaire ; et
6. examiner toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits au registre des actionnaires de la Banque le 23 janvier 2002, à 17 h (heure locale), ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires.

À cette date, 190 497 751 actions ordinaires de la Banque étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire de la Banque confère un droit de vote à son détenteur, sous réserve des restrictions établies par la *Loi sur les banques*.

Par ordre du Conseil d'administration

La vice-présidente et secrétaire corporatif,



Linda Caty

Montréal, le 24 janvier 2002

Si vous prévoyez ne pas assister à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint. Vous pouvez retourner le formulaire de procuration par courrier dans l'enveloppe affranchie fournie à cet effet à Trust Banque Nationale Inc., Gestion de l'actionariat, C.P. 888, succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9 ou le transmettre par télécopieur au (514) 871-3673. Pour être valide, ce formulaire de procuration doit parvenir à Trust Banque Nationale Inc. au plus tard le 11 mars 2002, à 17 h (heure locale).

Pour toute question concernant la Circulaire, le formulaire de procuration ou le vote, composez le 1 888 890-2933 pour le service en français ou le 1 800 890-1037 pour le service en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Section I – Renseignements sur le vote**
- 2 Section II – Sujets soumis à l’assemblée**
- 2 États financiers et rapport des vérificateurs
- 2 Élection des administrateurs
- 8 Modification de l’article 4.6 du Règlement administratif I
- Rémunération globale des administrateurs
- 8 Nomination des vérificateurs
- 9 Proposition d’actionnaire
- 9 Section III – Renseignements sur la rémunération**
- 9 Rémunération versée aux administrateurs
- 10 Rémunération versée aux dirigeants
- 10 Rapport du Comité de ressources humaines sur la rémunération des Dirigeants de la Banque
- 12 Performance de la Banque en 2001
- 12 Graphique du rendement comparé des actions ordinaires de la Banque
- 13 Rémunération globale des Hauts dirigeants désignés
- 15 Rémunération des dirigeants de Financière Banque Nationale Inc.
- 15 Avantages de retraite des Hauts dirigeants désignés
- 16 Contrat d’emploi et cessation d’emploi
- 17 Endettement des administrateurs et des Hauts dirigeants
- 19 Section IV – Autres renseignements**
- 19 Assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants
- 19 Régie d’entreprise
- 19 Procès-verbal
- 20 Annexe A – Proposition d’actionnaire**
- 21 Annexe B – Réunions du Conseil et des comités : Relevé de présences des administrateurs et sommaire du nombre de réunions**
- 22 Annexe C – Comités du Conseil**
- 24 Annexe D – Énoncé des pratiques de la Banque en matière de régie d’entreprise**

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

en date du 24 janvier 2002 (sauf indication contraire)

SECTION I – RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire ») vous est transmise dans le cadre de la sollicitation de procurations effectuée par la direction de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») en vue de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque (l'« Assemblée ») devant avoir lieu le mercredi 13 mars 2002, à 9 h 30, à l'Hôtel Le Reine Elizabeth, Le Grand Salon, situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal (Québec) ainsi que pour toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement. La sollicitation de procurations se fera par services postaux, par voie électronique, par téléphone ou en personne. Ce sont les employés, dirigeants, administrateurs ou mandataires de la Banque qui effectueront la sollicitation de procurations. La Banque se réserve la possibilité de recourir aux services de la firme de sollicitation de procurations Georgeson Shareholder Communications Canada. La Banque estime que les frais qui pourraient être engagés à cet égard seraient d'environ 31 000 \$. Les frais de sollicitation seront assumés par la Banque.

ACTIONS ORDINAIRES CONFÉRANT UN DROIT DE VOTE

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits au registre des actionnaires le 23 janvier 2002, à 17 h (heure locale), ou leurs mandataires dûment autorisés ont le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'Assemblée. Après cette date, toute personne ayant acquis des actions ordinaires de la Banque devra faire inscrire son nom au registre des actionnaires au moins dix jours avant l'Assemblée afin d'être habilitée à voter. Pour ce faire, elle devra communiquer avec Trust Banque Nationale Inc. en écrivant à : Trust Banque Nationale Inc., Gestion de l'actionariat, C.P. 888, succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9, ou en composant l'un des numéros de téléphone suivants : (514) 871-7171 ou 1 800 341-1419.

À la date de clôture des registres de la Banque, le 23 janvier 2002, 190 497 751 actions ordinaires de la Banque étaient émises et en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son détenteur. Cependant, la *Loi sur les banques* (la « Loi ») contient des dispositions interdisant l'exercice des droits de vote inhérents aux actions ordinaires d'une banque, lorsque ces actions appartiennent au Gouvernement du Canada, à une province canadienne, à l'un de leurs organismes, ou encore au gouvernement d'un pays étranger, à l'une de ses subdivisions politiques ou à un organisme d'un tel gouvernement.

Au meilleur de la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Banque, aucune personne ou société n'est véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou n'exerce un contrôle ou une emprise sur des actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote inhérents aux actions ordinaires de la Banque.

Les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque peuvent voter en personne à l'Assemblée, ou remplir, signer et retourner le formulaire de procuration ci-joint. Ce formulaire de procuration autorise un fondé de pouvoir à représenter le détenteur d'actions ordinaires et à voter en son nom à l'Assemblée.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

L'actionnaire dont les actions sont inscrites au nom d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ne figure pas nommément au registre des actionnaires de la Banque. Pour voter, il doit demander à son courtier ou autre intermédiaire de lui faire parvenir la documentation relative à l'Assemblée, remplir la demande d'instructions de vote qui lui est envoyée par son courtier ou autre intermédiaire et, s'il désire voter en personne, simplement y inscrire son nom afin d'être nommé fondé de pouvoir.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

Les fondés de pouvoir désignés dans le formulaire de procuration ci-joint sont administrateurs et dirigeants de la Banque. Si un actionnaire désire nommer, à titre de fondé de pouvoir, une personne autre que celles désignées dans le formulaire de procuration, il lui suffit de biffer les noms indiqués et d'inscrire le nom de la personne choisie dans l'espace prévu à cet effet. Si l'actionnaire est une personne morale, une succession ou une fiducie, le formulaire de procuration doit être signé par un membre de la direction ou un mandataire dûment autorisé de cet actionnaire. Il n'est pas nécessaire que le fondé de pouvoir soit lui-même actionnaire de la Banque. Pour être valide, le formulaire de procuration doit parvenir à Trust Banque Nationale Inc., par courrier dans l'enveloppe affranchie fournie à cet effet, à Gestion de l'actionariat, C.P. 888, succursale B, Montréal (Québec) H3B 9Z9, ou par télécopieur au (514) 871-3673, au plus tard le 11 mars 2002, à 17 h (heure locale).

SECTION I – RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE (suite)

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Le fondé de pouvoir désigné dans le formulaire de procuration ci-joint exercera les droits de vote inhérents aux actions ordinaires selon les instructions reçues.

À défaut d'instructions, le fondé de pouvoir administrateur et dirigeant de la Banque exercera les droits de vote inhérents aux actions ordinaires de la façon suivante :

- EN FAVEUR de l'élection de tous les candidats proposés aux postes d'administrateurs par la direction de la Banque ;
- EN FAVEUR de la modification de l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque, ayant pour effet d'augmenter le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs de la Banque au cours d'un exercice financier ;
- EN FAVEUR de la nomination des vérificateurs ;
- CONTRE la proposition présentée par un actionnaire reproduite à l'annexe A de la Circulaire.

À défaut d'instructions, tout autre fondé de pouvoir exercera les droits de vote inhérents aux actions ordinaires de façon discrétionnaire à l'égard de ces questions.

La procuration confère au fondé de pouvoir y étant désigné un pouvoir discrétionnaire relativement à tout changement proposé concernant les sujets qui y sont énoncés et pour toute autre question dont l'Assemblée pourrait être régulièrement saisie. Elle annule toute procuration antérieure.

À ce jour, la direction de la Banque n'a connaissance d'aucune modification ou autre question dont l'Assemblée pourrait être régulièrement saisie.

RÉVOCATION DE LA PROCURATION

L'actionnaire peut révoquer sa procuration en remettant à la Banque un avis écrit à cet effet, signé par lui ou son mandataire dûment autorisé :

- au siège social de la Banque, à l'attention du Secrétariat corporatif, Banque Nationale du Canada, 600, rue de La Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2, au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ; ou
- auprès du secrétaire de l'Assemblée, le jour de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

CONFIDENTIALITÉ DES VOTES

Afin de protéger le caractère confidentiel du vote par procuration des actionnaires, les votes exercés par procuration sont reçus et compilés aux fins de l'Assemblée par Trust Banque Nationale Inc., registraire et agent des transferts de la Banque. Trust Banque Nationale Inc. ne soumet une copie d'un formulaire de procuration à la Banque que lorsqu'un actionnaire désire manifestement communiquer son avis personnel à la direction ou lorsque des exigences d'ordre juridique le justifient.

SECTION II – SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Les états financiers consolidés de la Banque et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 sont inclus dans le Rapport annuel de la Banque posté aux actionnaires avec la présente Circulaire.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

La direction de la Banque recommande de voter EN FAVEUR de l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs figurant dans le tableau suivant⁽¹⁾.

(1)

- Participation en actions ordinaires : inclut les actions ordinaires détenues en propriété véritable, contrôlées ou sur lesquelles une emprise est exercée.
- Unités d'actions différées : pour de plus amples renseignements au sujet des unités d'actions différées (les « UAD »), veuillez consulter la rubrique « Mode de paiement de la rémunération des administrateurs de la Banque » de la Circulaire.
- (R) : Membre du Comité de révision et de régie d'entreprise.
- (RH) : Membre du Comité de ressources humaines.
- (VGR) : Membre du Comité de vérification et de gestion des risques. Depuis le 7 mars 2001, les responsabilités du Comité de crédit et du Comité de vérification ont été dévolues à ce nouveau comité. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Comités du Conseil » à l'annexe C de la Circulaire.

CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

M. ANDRÉ BÉRARD **Île-des-Sœurs (Verdun) (Québec)**

Président du Conseil et chef de la direction de Banque Nationale du Canada. Depuis son entrée à la Banque, il y a plus de 40 ans, M. Bérard a occupé plusieurs fonctions dans différents secteurs clés. Il est devenu président et chef de la direction en juillet 1989, et président du Conseil en septembre 1990. Reconnu pour son leadership, il est aussi très engagé dans de nombreuses campagnes de levées de fonds, principalement dans le domaine de la santé.

M. Bérard possède une connaissance exceptionnelle de tous les secteurs d'activité de la Banque. Il participe à sa gestion et à son développement depuis de très nombreuses années. Sa vaste expérience dans le domaine des affaires lui donne une vision éclairée du monde économique, politique et social dans lesquels la Banque développe ses marchés tant sur le plan national qu'international.



Administrateur depuis :
juillet 1985

Participation en actions ordinaires :
116 751

M. LAWRENCE S. BLOOMBERG **Toronto (Ontario)**

Conseiller spécial auprès de Financière Banque Nationale Inc. dont il a été coprésident du conseil et co-chef de la direction d'octobre 1999 à octobre 2000. M. Bloomberg a auparavant occupé le poste de président, chef de la direction et président du conseil de First Marathon Inc., société qu'il a fondée en 1979 et qui a été fusionnée avec Financière Banque Nationale Inc. en 1999.

M. Bloomberg possède une expertise de haut calibre dans le secteur financier tant au niveau national qu'international. Il a participé au développement de plusieurs sociétés financières avant de fonder sa propre entreprise et de devenir un des experts de la Banque dans ce domaine. Sa participation au sein de plusieurs organismes d'affaires lui permet d'apporter au Conseil un point de vue critique et des perspectives originales sur le développement du secteur financier tant au Canada que sur la scène internationale.



Administrateur depuis :
août 1999

Participation en actions ordinaires :
873 068

M. PIERRE BOURGIE (R) (VGR) **Outremont (Québec)**

Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie Inc., société de placements diversifiés, et président des Partenaires de Montréal, banque d'affaires spécialisée en financement d'entreprises. M. Bourgie est engagé activement auprès de plusieurs organismes ayant une vocation économique, sociale ou culturelle, notamment, le Musée d'art contemporain de Montréal dont il préside le conseil d'administration.

M. Bourgie est membre du conseil d'administration de Trust Banque Nationale Inc.

À titre de dirigeant d'entreprise et membre de conseils d'administration de sociétés, M. Bourgie apporte au Conseil une expérience de la gestion et de l'exploitation des entreprises ainsi qu'une connaissance approfondie de la régie d'entreprise et de la gestion de sociétés internationales.



Administrateur depuis :
mars 1998

Participation en actions ordinaires :
103 805

M. GÉRARD COULOMBE (RH) **Sainte-Marthe (Québec)**

Associé principal chez Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, où il pratique le droit des affaires et dirige le conseil d'administration depuis 2000. M. Coulombe occupe aussi le poste de président du conseil émérite de Lex Mundi Ltd., une association regroupant plus de 150 cabinets d'avocats indépendants à travers le monde. Il a été chargé de la négociation de traités fiscaux internationaux au ministère des Finances du Canada.

M. Coulombe est membre des conseils d'administration de Acquisition FMI Inc., de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie et de Groupe Banque Nationale Inc.

M. Coulombe possède une grande expertise dans le domaine des affaires et du droit des sociétés, plus particulièrement dans les secteurs des institutions financières, des sociétés d'État ainsi que dans la formation de groupes financiers et industriels. Il est également un spécialiste de la régie d'entreprise.



Administrateur depuis :
février 1994

Participation en actions ordinaires :
3 468

Unités d'actions différées :
3 924

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (suite)

CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS (suite)

M. FRANÇOIS J. COUTU ^(RH) (VGR)

Outremont (Québec)

Président et chef de l'exploitation de Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. depuis 1990, franchiseur d'une chaîne de pharmacies distribuant des produits pharmaceutiques et autres, M. Coutu a occupé, de 1987 à 1990, les fonctions de vice-président, opérations et marketing et de vice-président exécutif, pharmacies et affaires publiques, au sein du même groupe. Pharmacien de profession, il est propriétaire de pharmacies de la chaîne Jean Coutu. Il est membre de conseils d'administration de diverses organisations canadiennes et américaines.

M. Coutu est membre du conseil d'administration de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.

Par son expérience de la gestion d'une entreprise familiale devenue un groupe international et un leader dans son marché, M. Coutu apporte au Conseil une connaissance approfondie des enjeux du commerce de détail et des relations avec les consommateurs.



Administrateur depuis :

janvier 1993

Participation en actions ordinaires :

5 595

M. BERNARD CYR

Moncton (Nouveau-Brunswick)

Président de Groupe Gestion Cyr Inc., entreprise de gestion dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'immobilier commercial, de la restauration et du divertissement depuis 1986 et président du Groupe Dooly's Inc., franchiseur d'entreprises de divertissement depuis 1993. M. Cyr siège à divers conseils d'entreprises. Il agit actuellement comme président du comité sur le développement de l'Université de Moncton, son *alma mater*. Il a été membre du comité de développement des affaires de la Banque pour la région de l'Atlantique de 1996 à 2001.

En plus de sa vision d'entrepreneur, M. Cyr apporte au Conseil une expérience diversifiée dans la gestion de la petite et de la moyenne entreprise, ainsi qu'une excellente connaissance des marchés régionaux.



Administrateur depuis :

août 2001

Participation en actions ordinaires :

3 195

M^{ME} SHIRLEY A. DAWE ^(R) (RH)

Toronto (Ontario)

Présidente de Shirley Dawe Associates Inc. depuis 1986, une société torontoise d'experts-conseils spécialisée dans le commerce de détail, la gestion des marques de produits de consommation et le marketing. De 1969 à 1985, M^{me} Dawe a occupé progressivement des fonctions de haute direction au sein d'un groupe exploitant un grand magasin d'envergure nationale.

Sa vaste expérience l'a amenée à siéger à des conseils d'administration d'établissements d'enseignement et de sociétés sans but lucratif ainsi qu'à participer à des groupes de travail du secteur public. M^{me} Dawe siège aux conseils de plusieurs sociétés au Canada et aux États-Unis. Elle a été coauteure pour le compte d'une université canadienne, d'une étude qui fait autorité, en matière de commerce électronique de détail à l'échelle internationale.

M^{me} Dawe apporte au Conseil une compréhension approfondie des tendances de la consommation et des stratégies commerciales gagnantes du commerce de détail.



Administrateur depuis :

juillet 1988

Participation en actions ordinaires :

3 000

Unités d'actions différées :

1 056

M^{ME} NICOLE DIAMOND-GÉLINAS ^(VGR)

Saint-Barnabé-Nord (Québec)

Vice-présidente et directrice générale d'Aspasie Inc. depuis 1976, entreprise manufacturière de nuanciers, et présidente de Plastifil Inc., entreprise d'extrusion et d'injection de plastique. M^{me} Diamond-Gélinas préside également une entreprise spécialisée dans la vente, la location et le service de véhicules automobiles. Très engagée dans la communauté d'affaires de sa région, elle est membre de la Chambre de commerce de Trois-Rivières et elle a en outre été membre du comité de développement des affaires de la Banque pour la région de la Mauricie de 1992 à 1998.

M^{me} Diamond-Gélinas a été membre du conseil d'administration de Société de fiducie Natcan jusqu'en décembre 2001.

M^{me} Diamond-Gélinas apporte au Conseil une connaissance de la réalité et des défis de la petite et moyenne entreprise manufacturière, ainsi qu'une excellente compréhension de la dynamique économique et sociale des marchés régionaux.



Administrateur depuis :

mars 1998

Participation en actions ordinaires :

18 168

M. JEAN DOUVILLE ^(VGR)

Île-des-Sœurs (Verdun) (Québec)

Président du conseil de UAP Inc., société spécialisée dans la distribution et le réusinage de pièces et accessoires de remplacement pour les automobiles, les camions et la machinerie industrielle. M. Douville a été admis au Barreau du Québec en 1968 et a fait son entrée chez UAP Inc. en 1971. Il a accédé à la présidence de l'entreprise en 1981, a été nommé chef de la direction en 1982 et président du conseil en 1994. Il siège aussi à divers conseils d'entreprises canadiennes et américaines.

M. Douville est membre des conseils d'administration de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie et de Financière Banque Nationale & Cie Inc.

M. Douville apporte au Conseil de la Banque une solide connaissance d'un important secteur industriel au niveau de l'Amérique du Nord, ainsi que l'expérience de la gestion d'une grande société.



Administrateur depuis :
novembre 1991

Participation en actions ordinaires :
4 564

Unités d'actions différées :
4 164

M. MARCEL DUTIL ^(RH)

Outremont (Québec)

Président du conseil, président et chef de la direction du Groupe Canam Manac Inc. M. Dutil est le fondateur de cette société industrielle œuvrant principalement dans la conception et la fabrication de charpentes, de poutrelles et de pontages d'acier, de semi-remorques et d'équipements forestiers. Il est également membre de conseils de plusieurs autres entreprises canadiennes et étrangères.

Par sa carrière entièrement consacrée à une entreprise industrielle qu'il a créée, M. Dutil possède une expérience de tout premier plan dans le domaine de la gestion, du développement de marchés et, particulièrement, des marchés internationaux.



Administrateur depuis :
janvier 1982

Participation en actions ordinaires :
88 418

Unités d'actions différées :
1 622

M. JEAN GAULIN

San Antonio (Texas) (É.-U.)

Administrateur de sociétés, M. Gaulin a été président du conseil et président et chef de la direction d'Ultramar Diamond Shamrock Corporation du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} janvier 2002. En 1996, à la suite de la fusion d'Ultramar Corporation et de Diamond Shamrock Inc., il a agi comme vice-président du conseil et président et chef de l'exploitation d'Ultramar Diamond Shamrock. Auparavant, il avait occupé les postes de président du conseil et de chef de la direction d'Ultramar Corporation. Il est administrateur de diverses entreprises et est engagé auprès d'organismes à vocation charitable.

M. Gaulin apporte au Conseil une expertise dans l'industrie pétrolière et une solide expérience dans la gestion d'une grande société dans le contexte nord-américain.



Administrateur depuis :
octobre 2001

Participation en actions ordinaires :
3 000

M. PAUL GOBEIL ^{(R) (VGR)}

Île-des-Sœurs (Verdun) (Québec)

Vice-président du conseil de Métro Inc., président du conseil d'Exportation et développement Canada et coprésident du conseil de E.A.D.S. Canada Inc. depuis 1990. M. Gobeil est membre de l'Ordre des comptables agréés depuis 1965 et Fellow depuis 1986. De 1973 à 1985, il a occupé plusieurs postes de direction chez Provigo Inc. Élu député de Verdun en 1985, il a été, jusqu'en 1989, ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor, puis ministre des Affaires internationales au sein du gouvernement du Québec. Il est engagé auprès de plusieurs organismes à vocation culturelle, charitable, éducative et professionnelle. Il est, entre autres, président du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke.

M. Gobeil est membre du conseil d'administration de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.

M. Gobeil est une ressource inestimable en matière de régie d'entreprise, de gestion financière et comptable, et de stratégie corporative.



Administrateur depuis :
février 1994

Participation en actions ordinaires :
10 000

Unités d'actions différées :
6 443

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (suite)

CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS (suite)

M^{ME} SUZANNE LECLAIR (VGR)

Île-des-Sœurs (Verdun) (Québec)

Présidente, chef de la direction et présidente du conseil de Les Fourgons Transit Inc., entreprise spécialisée dans la construction de boîtes de camion. M^{me} Leclair est lauréate de plusieurs prix reconnaissant son sens de l'entrepreneuriat. Elle est aussi activement engagée dans de nombreux comités d'organismes à vocation économique, culturelle ou charitable.

M^{me} Leclair a été membre du conseil de Société de fiducie Natcan jusqu'en décembre 2001.

M^{me} Leclair, fondatrice d'une PME devenue une grande entreprise dont la qualité de la gestion a été de nombreuses fois reconnue par le milieu des affaires, offre au Conseil une vision d'entrepreneur dans le secteur manufacturier.



Administrateur depuis :
juillet 1989

Participation en actions ordinaires :
9 643

M. BERNARD LEMAIRE

Kingsey Falls (Québec)

Président du conseil de Cascades Inc. dont il est un des cofondateurs. Compagnie d'envergure internationale exerçant principalement ses activités dans les secteurs des cartons plats, des papiers fins, des papiers tissés, des cartons-caisses et des produits spécialisés et ayant développé une expertise dans le domaine de l'énergie. M. Lemaire a été honoré à maintes reprises pour ses talents de gestionnaire. Il est considéré comme l'un des grands chefs d'entreprise du Québec.

M. Lemaire apporte au Conseil une vaste connaissance de la gestion et du développement de sociétés et une grande expérience du domaine des affaires.



Administrateur depuis :
octobre 1983

Participation en actions ordinaires :
10 000

M. ROBERT PARIZEAU (R) (RH)

Montréal (Québec)

Président du conseil de AON Parizeau Inc. et membre du Comité consultatif de AON Reed Stenhouse Inc., une firme de courtage d'assurance et de conseil en gestion des risques. M. Parizeau est également président du conseil de Gaz Métropolitain Inc., transporteur et distributeur de gaz naturel, président du conseil de la corporation de l'Institut de recherches cliniques de Montréal et administrateur de diverses autres sociétés.

M. Parizeau est membre du conseil d'administration de Financière Banque Nationale & Cie Inc.

En tant que président et chef de la direction de Sodarcan Inc., une société de portefeuille d'assurance, de réassurance et d'actuariat-conseil, M. Parizeau a participé pendant plus de 20 ans à l'évolution de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada. Il possède une vaste expérience du fonctionnement des conseils d'administration.



Administrateur depuis :
décembre 1978

Participation en actions ordinaires :
10 073

Unités d'actions différées :
6 543

M^{ME} E.A. (DEE) PARKINSON-MARCOUX (RH)

Canmore (Alberta)

Consultante auprès de la firme Southern Pacific Petroleum depuis novembre 2001, société productrice de pétrole. Ingénieure de formation, M^{me} Parkinson-Marcoux a notamment occupé les postes de présidente et chef de la direction de Ensyn Energy de 1999 à 2001, de présidente de Gulf Heavy Oil de 1997 à 1998, de présidente de CS Ressources de 1996 à 1997 et de vice-présidente exécutive de Suncor Oil Sands Group de 1991 à 1996. Elle est également membre de conseils d'administration dans les secteurs de l'énergie, des ressources naturelles et de l'ingénierie.

M^{me} Parkinson-Marcoux apporte au Conseil une solide expertise dans le domaine de l'énergie, des ressources naturelles et du pétrole, ainsi qu'une connaissance des marchés de l'Ouest canadien.



Administrateur depuis :
mars 2000

Participation en actions ordinaires :
2 000

Unités d'actions différées :
2 225

M. RÉAL RAYMOND**Île-des-Sœurs (Verdun) (Québec)**

Président et chef de l'exploitation de Banque Nationale du Canada depuis juillet 2001. Entré au service de la Banque en 1970, M. Raymond a occupé divers postes au sein du groupe financier, dont celui de premier vice-président – trésorerie et marchés financiers de 1992 à 1997. En 1997, il s'est joint à Lèveque Beaubien Geoffrion Inc., maintenant désignée sous le nom de Financière Banque Nationale Inc., où il a œuvré à titre de premier vice-président exécutif – financement des sociétés, en plus d'assumer ses responsabilités de premier vice-président de la Banque. En novembre 1999, il a été nommé président – Banque des particuliers et des entreprises. Il est engagé auprès de nombreux organismes professionnels et communautaires ainsi qu'auprès de l'Université du Québec, de laquelle il détient un MBA.

M. Raymond est président et membre des conseils d'administration de Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie, de Groupe Banque Nationale Inc. et de Trust Banque Nationale Inc.

M. Raymond apporte au Conseil une expertise très diversifiée dans le domaine bancaire ainsi qu'une connaissance approfondie du fonctionnement et des stratégies des entreprises dans plusieurs secteurs d'activité.



Administrateur depuis :
novembre 1999

Participation en actions ordinaires :
13 386

M. JEAN TURMEL**Outremont (Québec)**

Président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie de Banque Nationale du Canada. M. Turmel, après avoir œuvré au sein d'entreprises de courtage en valeurs mobilières, a fait son entrée à la Banque en 1981, à titre de vice-président, trésorerie et change étranger, et a occupé depuis divers postes au sein de la haute direction de la Banque. Au cours des dernières années, il a œuvré au sein de divers organismes du secteur de la finance et des valeurs mobilières.

M. Turmel est membre des conseils d'administration de Financière Banque Nationale & Cie Inc., de Financière Banque Nationale Inc., de Financière Banque Nationale Ltée, de Gestion de portefeuille Natcan Inc., de Groupe Banque Nationale Inc. et de Acquisition FMI Inc.

M. Turmel possède une expertise exceptionnelle dans les secteurs clés d'activité de la Banque, principalement dans celui des marchés des valeurs mobilières, du courtage et de la trésorerie. La diversité des postes occupés à la Banque par M. Turmel au cours des années lui permet d'apporter au Conseil une vaste compréhension des processus de prise de décision et des stratégies de la Banque dans des domaines spécialisés.



Administrateur depuis :
septembre 1998

Participation en actions ordinaires :
43 206

Unités d'actions différées pour dirigeants⁽¹⁾ :
57 896

M^{ME} ROSEANN RUNTE**Norfolk (Virginia) (É.-U.)**

Présidente depuis le 1^{er} juillet 2001 de l'Old Dominion University de Norfolk en Virginie. M^{me} Runte a été présidente de l'Université Victoria à Toronto de 1994 à 2001. Elle détient, entre autres, un doctorat en langue française de l'Université du Kansas. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages et articles, notamment en matière d'éducation et de développement économique et culturel. Elle siège à titre de membre assesseur au conseil du Collège des médecins et chirurgiens du Canada, elle est membre du comité exécutif du Club de Rome et a été nommée récemment au conseil du Virginia Advanced Ship Building Information Carrier Design Center. Auparavant, elle a siégé à divers conseils d'administration dans les secteurs littéraire, culturel et du développement économique, entre autres, comme présidente de la Commission canadienne à l'Unesco de 1992 à 1996. Elle a également siégé au conseil d'Expo 2000 en Allemagne.

M^{me} Runte, grâce à son expérience de gestion dans le milieu universitaire canadien, et à sa participation à des conseils d'administration tant au Canada que sur la scène internationale, apporte au Conseil sa vision des enjeux auxquels les marchés sont confrontés dans un contexte de mondialisation.



Administrateur depuis :
avril 2001

Participation en actions ordinaires :
2 000

Unités d'actions différées :
535

M. DENNIS WOOD^(R)**Magog (Québec)**

Président du conseil, président et chef de la direction de Les Placements Dennis Wood Inc. De concert avec ses responsabilités à l'égard de Les Placements Dennis Wood, M. Wood a occupé plusieurs autres fonctions, notamment (de 1989 à 2001) celles de président du conseil, président et chef de la direction de Les Industries C-MAC Inc., une multinationale qui est un chef de file mondial dans le domaine de la conception et de la fabrication de composants et de systèmes électroniques intégrés pour les marchés de la haute technologie. Après la fusion de Les Industries C-MAC avec Solectron Corporation en décembre 2001, M. Wood a accepté de siéger au conseil d'administration de Solectron Corporation et d'agir à titre de président de son comité stratégique. En plus de ces postes de direction, M. Wood siège au conseil de plusieurs compagnies fermées et ouvertes œuvrant dans divers domaines, tels que des sociétés de haute technologie, des entreprises manufacturières, des sociétés financières et des organismes culturels.

M. Wood est membre du conseil d'administration de Trust Banque Nationale Inc.

M. Wood apporte au Conseil une expertise marquée dans le secteur des hautes technologies ainsi qu'une vaste expérience dans le développement de marchés à l'échelle internationale.



Administrateur depuis :
mars 2001

Participation en actions ordinaires :
6 884

(1) Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique intitulée « Rémunération globale des Hauts Dirigeants Désignés » de la Circulaire.

SECTION II – SUJETS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE (suite)

Chaque administrateur élu à l'Assemblée restera en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de la Banque, l'élection ou la nomination de son successeur ou jusqu'à ce que son poste devienne vacant, selon la première éventualité.

Le nombre de réunions tenues par le Conseil et ses comités ainsi que le nombre de présences des administrateurs à ces réunions apparaissent aux tableaux reproduits à l'annexe B de la Circulaire.

Depuis la dernière assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, trois personnes ont été nommées au Conseil de la Banque, soit M^{me} Roseann Runte en avril, M. Bernard Cyr en août et M. Jean Gaulin en octobre 2001.

M. J.-Robert Ouimet ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat puisqu'il a atteint l'âge de la retraite prévu aux règles de régie d'entreprise de la Banque. M. Pierre Beaudoin a démissionné le 16 octobre 2001.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.6 DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF I – RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS

Aux termes de l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque, le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs de la Banque au cours d'un exercice financier ne peut excéder la somme de 900 000 \$.

Ce montant n'a fait l'objet d'aucune modification au cours des 13 dernières années. Pourtant, durant cette période, à la suite de l'accroissement, entre autres des exigences réglementaires auxquelles la Banque est assujettie, la charge de travail des administrateurs a augmenté considérablement. Ceci a eu pour effet de hausser le nombre de réunions nécessaires pour permettre aux administrateurs du Conseil et aux membres de ses comités de s'acquitter de leurs responsabilités.

Pour ces motifs, la Banque estime qu'il est approprié d'augmenter le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs du Conseil de la Banque au cours d'un exercice financier à 1 300 000 \$ pour leurs fonctions à ce titre.

Conséquemment, le 20 décembre 2001, le Conseil a adopté une résolution qui, sous réserve de sa confirmation par les détenteurs d'actions ordinaires au moyen d'une résolution extraordinaire, modifie l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque, afin qu'il stipule dorénavant que le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs de la Banque au cours d'un exercice financier ne peut excéder la somme de 1 300 000 \$.

La Banque recommande aux actionnaires de voter **EN FAVEUR** de la modification de l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque.

Pour être adoptée, cette résolution extraordinaire doit être approuvée par au moins deux tiers des voix exprimées par les détenteurs d'actions ordinaires présents ou représentés par procuration, et habilités à voter à l'Assemblée.

La résolution extraordinaire est la suivante :

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le 20 décembre 2001 une résolution modifiant l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque afin d'augmenter le montant global de la rémunération pouvant être versé à l'ensemble des administrateurs de la Banque au cours d'un exercice financier ;

ATTENDU QUE cette modification ne prendra effet que lorsqu'elle aura été confirmée par l'adoption d'une résolution extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

QUE l'article 4.6 du Règlement administratif I de la Banque soit modifié par la suppression du montant de 900 000 \$ et son remplacement par le montant de 1 300 000 \$, de façon à ce que l'article 4.6 du Règlement administratif I se lise comme suit :

« Article 4.6 – Rémunération des administrateurs

Chaque administrateur reçoit la rémunération que le conseil d'administration détermine, à l'occasion, par voie de résolution et a droit au remboursement des frais et dépenses qu'il assume dans l'exercice de ses fonctions. Le montant global de la rémunération qui peut être versé à tous les administrateurs de la Banque, à titre d'administrateurs, au cours de chaque exercice financier de la Banque, ne peut excéder la somme globale de un million trois cent mille dollars (1 300 000 \$). Un dirigeant à temps plein qui est membre du conseil d'administration ne peut recevoir aucune rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil d'administration. »

QUE tout dirigeant ou administrateur de la Banque soit autorisé à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables afin de donner plein effet à la présente résolution.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

La direction de la Banque recommande de voter **EN FAVEUR** de la nomination des cabinets de comptables agréés Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif, et PricewaterhouseCoopers s.r.l. à titre de vérificateurs de la Banque, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2001 et se terminant le 31 octobre 2002.

Au cours des cinq derniers exercices financiers, le cabinet Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif, a occupé le poste de vérificateur de la Banque en 1997, 1998, 2000 et 2001, tandis que le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l. a occupé le poste de vérificateur de la Banque en 1997, 1999 et 2000.

Pour être adoptée, la proposition concernant la nomination des vérificateurs doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les détenteurs d'actions ordinaires, présents ou représentés par procuration, et habilités à voter à l'Assemblée.

HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, les honoraires versés aux cabinets Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif, et Arthur Andersen & Cie, société en nom collectif, pour les services de vérification effectués pour la Banque et ses filiales se sont élevés respectivement à 694 737 \$ et 452 235 \$. Quant aux honoraires versés à ces mêmes cabinets pour des services autres que ceux de vérification, tels des services liés à l'informatique, à la fiscalité et à l'émission de prospectus, ils se sont élevés respectivement à 3 848 615 \$ et 3 482 967 \$. De plus, un montant de 1 635 122 \$ a été versé à PricewaterhouseCoopers s.r.l. pour des services autres que ceux de vérification de la Banque.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

La Banque a reçu, dans les délais prévus par la Loi, une proposition d'actionnaire. Le texte intégral de cette proposition est reproduit à l'annexe A de la présente Circulaire.

La direction de la Banque recommande de voter **CONTRE** cette proposition pour les raisons énoncées à la suite de cette proposition.

Pour être adoptée, cette proposition doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les détenteurs d'actions ordinaires, présents ou représentés par procuration, et habilités à voter à l'Assemblée.

Toute proposition qu'un actionnaire désirera faire inclure dans la circulaire de la direction se rapportant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu en 2003 devra être reçue par le Secrétariat corporatif de la Banque au plus tard le 12 décembre 2002, à 17 h (heure locale).

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente la rémunération de base annuelle et les jetons de présence auxquels ont eu droit les administrateurs de la Banque pour leur participation aux conseils d'administration et comités de la Banque et de ses filiales ci-après désignées, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001.

La Banque et ses filiales désignées	Rémunération de base annuelle (\$)	Rémunération de base annuelle additionnelle (\$)														Jetons de présence (\$)	
		Membres de comités								Présidents de comités							
		(CA)	(AH)	(C)	(D)	(R)	(RH)	(V)	(VGR)	(AH)	(C)	(D)	(R)	(RH)	(V)	(VGR)	(CA)
Banque Nationale du Canada	15 500	3 500	2 000	s/o	3 500	3 500	2 000	3 500	7 500	3 500	s/o	7 500	7 500	5 000	7 500	1 200	1 200
Acquisition FMI Inc.	500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	0	s/o
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	2 500	s/o	s/o	1 800	s/o	s/o	1 800	s/o	s/o	s/o	3 000	s/o	s/o	3 000	s/o	1 000	1 000
Financière Banque Nationale & Cie Inc.	3 500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	1 000	1 000 ⁽¹⁾
Société de fiducie Natcan	2 500	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	1 000	s/o
Trust Banque Nationale Inc.	6 000	s/o	s/o	1 000	s/o	s/o	1 000	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	500	500

(CA) : Conseil d'administration

(AH) : Comité *ad hoc* de ressources humaines

(C) : Comité de crédit

(D) : Comité de déontologie

(R) : Comité de révision et de régie d'entreprise

(RH) : Comité de ressources humaines

(V) : Comité de vérification

(VGR)⁽²⁾ : Comité de vérification et de gestion des risques

(1) Il existe trois comités à la Financière Banque Nationale & Cie Inc., un comité de vérification, un comité de ressources humaines et un comité de conformité. Les membres ainsi que les présidents de ces comités ne reçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence.

(2) Depuis le 7 mars 2001, les responsabilités du Comité de crédit et du Comité de vérification ont été dévolues à un nouveau comité, le Comité de vérification et de gestion des risques. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Comités du Conseil » à l'annexe C de la Circulaire.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION (suite)

AUTRE RÉMUNÉRATION VERSÉE À UN ADMINISTRATEUR

Au cours du dernier exercice financier, un seul administrateur a reçu de l'une des filiales de la Banque une rémunération autre que celle versée à titre d'administrateur. En vertu d'un contrat de service intervenu en février 2001 avec Financière Banque Nationale Inc., M. Lawrence S. Bloomberg agit à titre de conseiller spécial auprès de Financière Banque Nationale et bénéficie, à cet égard, d'une rémunération annuelle de base, de commissions, d'une allocation pour le développement des affaires et du remboursement de divers frais administratifs encourus dans l'exercice de ses fonctions. Aux termes de ce contrat de service, M. Bloomberg a reçu la somme globale de 1 875 000 \$.

Les administrateurs de la Banque qui sont également dirigeants à plein temps de la Banque ou de l'une de ses filiales ne reçoivent aucune rémunération à titre d'administrateur de la Banque ou de l'une de ses filiales. Par ailleurs, la Banque et ses filiales remboursent à ces derniers les dépenses qu'ils ont engagées pour assister aux réunions.

MODE DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Chaque administrateur éligible peut recevoir sa rémunération pour ses fonctions au Conseil et, s'il y a lieu, aux comités, en actions ordinaires de la Banque, en attribution d'unités d'actions différées (« UAD »), en espèces, ou une combinaison de ces modes de paiement.

Une UAD est un droit dont la valeur correspond à la valeur marchande d'une action ordinaire de la Banque au moment où les UAD sont créditées, trimestriellement, dans un compte au nom de l'administrateur. Elles lui sont versées, à son choix, en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison de ces modes de paiement à la valeur marchande d'une action ordinaire de la Banque au moment où il quitte le Conseil.

Des UAD additionnelles sont créditées dans ce compte lorsque des dividendes sont payés sur les actions ordinaires de la Banque. Elles sont calculées en fonction du montant du dividende versé.

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS

RAPPORT DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE LA BANQUE

La rémunération est l'un des moyens que privilégie la Banque pour attirer, motiver et retenir des Dirigeants (tel que ce terme est défini ci-après) compétents, orientés vers l'accroissement du rendement de la Banque et de l'investissement des actionnaires. Pour ce faire, le Conseil confie au Comité de ressources humaines (le « Comité ») le mandat de revoir les politiques générales de rémunération et de faire des recommandations quant à la rémunération des Dirigeants de la Banque.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le Comité est composé de six administrateurs qui ne sont ni dirigeants ni anciens dirigeants de la Banque. Les membres siégeant à ce Comité sont les suivants : M. Robert Parizeau, à titre de président, M^{mes} Shirley A. Dawe et E.A. (Dee) Parkinson-Marcoux, MM. Gérard Coulombe, François J. Coutu et Marcel Dutil.

RÔLE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le Comité soumet ses recommandations au Conseil qui prend les décisions finales en ce qui a trait aux changements relatifs à la politique et aux programmes de rémunération ainsi qu'à la rémunération globale des présidents, premiers vice-présidents, vice-présidents exécutifs et vice-présidents (les « Dirigeants »).

Le Comité s'efforce d'établir la rémunération à un niveau comparable à celui offert par le marché de référence de la Banque, formé d'un groupe d'institutions financières canadiennes et d'une sélection de sociétés canadiennes. Ces analyses sont soutenues par l'avis de conseillers externes spécialisés.

Les recommandations du Comité s'appuient sur les principes directeurs suivants de la politique de rémunération :

- la rémunération des Dirigeants dépend de la performance de la Banque ;
- le programme de primes annuelles appuie les objectifs stratégiques de la Banque et permet l'atteinte d'une rémunération globale en espèces pleinement concurrentielle, pouvant être supérieure au marché lorsque les résultats financiers et le développement d'affaires le justifient ;
- le programme de rémunération variable à long terme lie les intérêts des Dirigeants à ceux des actionnaires de la Banque ;
- la proportion de la rémunération variable par rapport au salaire de base augmente en fonction du niveau hiérarchique des postes ;
- les avantages sociaux et le régime de pension sont comparables, dans leur ensemble, aux programmes offerts par le marché de référence.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE LA BANQUE

La rémunération des Dirigeants se compose d'un salaire de base, d'une prime annuelle et d'une rémunération variable à long terme.

Salaire de base

Le Comité revoit annuellement le salaire de base de chaque Dirigeant en tenant compte de son niveau de responsabilités, de son expérience et de sa performance individuelle. Pour assurer la compétitivité des salaires de base des Dirigeants, le Comité utilise

la médiane des salaires du marché de référence de la Banque, ajustée au besoin, pour tenir compte de caractéristiques spécifiques à la Banque.

Programme de primes annuelles

La Banque offre un programme de primes annuelles à l'ensemble de ses employés. En vertu de ce programme, la valeur de l'enveloppe globale à partager est calculée en fonction du degré d'atteinte des objectifs financiers de la Banque et de ses secteurs d'activité, comparativement aux résultats obtenus par les cinq principales banques canadiennes. De plus, le programme tient compte de l'atteinte d'autres objectifs liés à la qualité de la gestion ainsi qu'à la satisfaction de la clientèle. La prime de chaque Dirigeant est déterminée en tenant compte de sa contribution aux résultats de gestion et financiers.

Certains Dirigeants du secteur « Banque des marchés financiers, placements et trésorerie » participent à un programme de primes annuelles fondées sur la rentabilité de leur groupe respectif. Une portion déterminée du montant des primes est différée. La portion différée de M. Jean Turmel est convertie en unités d'actions différées pour Dirigeants (« UAD pour Dirigeants »). Celles-ci ont une valeur égale au cours de clôture du marché des actions ordinaires de la Banque, la veille de l'octroi de la prime annuelle. Des UAD additionnelles pour Dirigeants sont créditées à son compte à titre de dividendes, lorsque des dividendes sont payés sur les actions ordinaires. Elles sont calculées en fonction du montant du dividende versé. M. Turmel ne pourra monnayer les UAD pour Dirigeants que lorsqu'il prendra sa retraite ou lorsque son emploi prendra fin.

Ces programmes ont été révisés puis approuvés par le Conseil au cours de la dernière année financière.

Programme de rémunération variable à long terme

Régime d'options d'achat d'actions (le « Régime d'options »)

Le Régime d'options a pour but d'encourager les Dirigeants et autres personnes désignées de la Banque ou ses filiales à stimuler la croissance des investissements des actionnaires en profitant de l'appréciation de la valeur des actions ordinaires de la Banque. Le Comité revoit le nombre et la durée des options octroyées antérieurement lorsqu'il doit prendre une décision concernant l'octroi d'options additionnelles. Après avoir fixé les conditions, le Comité octroie annuellement des options aux Dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et ses filiales. Les options peuvent être levées en tout ou en partie, avant la date d'échéance déterminée par le Comité au moment de leur octroi, sans excéder une durée maximale de dix ans. Elles prennent fin à la date d'échéance ou, dans certaines circonstances prévues par le Régime d'options, expirent dans des délais précis. Aucune option ne peut être levée durant la première année suivant la date de son octroi.

Au moment de lever une option acquise, le participant a le choix d'acheter une action ordinaire ou de recevoir un montant en espèces, représentant la plus-value de cette action à la clôture la veille de l'exercice sur sa valeur au marché à la clôture la veille de l'octroi.

Chaque participant au Régime de droit à la plus-value des actions, ci-après décrit, qui est résident canadien, a la possibilité d'échanger chaque droit à la plus-value des actions qu'il détient contre une option d'achat d'actions régie par le Régime d'options à un prix d'octroi représentant la valeur au marché d'une action ordinaire à la clôture la veille de l'échange.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options est de 18 930 437. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation. Au 31 octobre 2001, il y avait 4 517 975 options en circulation dont le prix de levée variait entre 11,00 \$ et 25,20 \$ et dont l'échéance varie entre décembre 2005 et décembre 2010. Au cours du dernier exercice financier, 1 697 000 options ont été octroyées et 563 190 options ont été levées à des prix allant de 11,00 \$ à 25,20 \$. Au 31 octobre 2001, 2 146 857 options pouvaient être levées à des prix allant de 11,00 \$ à 25,20 \$.

Le Régime d'options a été révisé par le Conseil le 14 décembre 2000.

Régime de droits à la plus-value des actions (le « Régime de DPVA »)

Le Régime de DPVA vise les mêmes objectifs que le Régime d'options. Le Comité octroie des droits à la plus-value des actions ordinaires du capital-actions de la Banque (les « DPVA ») aux Dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et ses filiales. Pour leur part, les bénéficiaires de DPVA peuvent recevoir, à la date d'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le prix du marché d'une action ordinaire à la date d'exercice du droit et le prix d'exercice de ce droit.

Aucun DPVA n'a été octroyé aux résidents canadiens au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001.

Le Régime de DPVA a été révisé par le Conseil le 14 décembre 2000.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, la rémunération du président du Conseil et chef de la direction comportait un salaire de base, une prime annuelle ainsi que des options d'achat d'actions.

Le salaire de base du président du Conseil et chef de la direction a été maintenu au même niveau que celui de l'exercice financier précédent. À ce sujet, le Comité considère que ce niveau salarial, même s'il tente de reconnaître le niveau de responsabilités et de rendement du président du Conseil et chef de la direction, se situe en deçà des salaires de base moyens versés aux chefs de direction des sociétés faisant partie du marché de référence, et ce, malgré la prise en compte de caractéristiques spécifiques à la Banque.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION (suite)

Par ailleurs, le Comité a reconnu la contribution particulière de M. André Bérard à l'atteinte des résultats financiers de 2000-2001 en lui accordant une prime annuelle de 1 083 920 \$. Pour fixer cette prime annuelle, le Comité s'est d'abord référé aux critères établis pour les Hauts dirigeants désignés, tel que ce terme est défini à la rubrique « Sommaire de la rémunération des Hauts dirigeants désignés », soit le degré d'atteinte des objectifs financiers de la Banque et de ses secteurs, ainsi qu'une comparaison de la performance financière de la Banque avec celle des cinq autres principales banques canadiennes. Enfin, pour octroyer cette prime annuelle, le Comité a essentiellement tenu compte de la performance de M. Bérard à l'égard des objectifs fixés pour l'exercice financier 2000-2001.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, le Comité a octroyé 265 000 options d'achat d'actions à M. Bérard.

Ce rapport est présenté par le Comité de ressources humaines, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, dont les membres sont :

Robert Parizeau, président
Gérard Coulombe
François J. Coutu
Shirley A. Dawe
Marcel Dutil
E.A. (Dee) Parkinson-Marcoux

PERFORMANCE DE LA BANQUE EN 2001

Malgré un contexte économique marqué par l'incertitude et l'appréhension d'une récession prolongée notamment à la suite des événements de l'automne, la Banque a réalisé une année remarquable. Le bénéfice avant charges d'écart d'acquisition de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 a atteint le niveau record de 582 millions de dollars, en hausse de 10 %. Une fois exclues les activités abandonnées, le bénéfice avant charges d'écart d'acquisition s'élève à 627 millions de dollars, soit une augmentation de 26 % comparativement à l'exercice financier 2000. Sur une même base, le rendement des capitaux propres attribuable aux actionnaires ordinaires est de 17,2 % comparativement à 15,0 % lors de l'exercice précédent.

En octobre 2001, la Banque avait conclu une entente ferme concernant la cession de ses activités de prêts sur garantie aux États-Unis. En conséquence, les résultats de cette activité ont été regroupés sous la rubrique « activités abandonnées » aux notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, ainsi que les données comparatives de l'exercice 2000 apparaissant au Rapport annuel de la Banque. Cette transaction fait partie de la stratégie de la Banque de privilégier ses activités principales, notamment les services aux particuliers, la gestion de patrimoine et les services bancaires aux petites et moyennes entreprises au Canada.

Une autre transaction importante a été la conclusion d'une alliance stratégique avec Global Payments Inc. qui acquiert l'activité de solution de paiements aux marchands de la carte de crédit. La Banque désire ainsi s'associer à une société spécialisée qui a l'expertise et la taille pour faire de ce service un succès. En cédant ses activités de solution de paiements aux marchands, la Banque a réalisé un gain en équivalent imposable de 76 millions de dollars.

Le secteur Particuliers et gestion de patrimoine a réalisé un bénéfice avant charges d'écart d'acquisition de 275 millions de dollars en 2001 par rapport à 268 millions de dollars en 2000. Ces résultats ont été obtenus malgré un ralentissement important des activités de courtage qui ont suivi la correction boursière. Cette performance a été réalisée en raison de l'amélioration de la marge bénéficiaire des activités avec les particuliers. Les prêts ont progressé d'environ 4 % alors que les dépôts ont augmenté de près de 4 %.

Le secteur Commercial au Canada a subi l'effet du ralentissement économique. Le bénéfice avant charges d'écart d'acquisition de 2001 s'est établi à 110 millions de dollars comparativement à 120 millions de dollars un an plus tôt. Cette réduction est attribuable à l'augmentation des pertes sur prêts anticipées. Par ailleurs, la contribution avant dotation aux pertes sur prêts et impôts est demeurée relativement stable, car la baisse du volume des prêts a été compensée par une amélioration de la marge bénéficiaire.

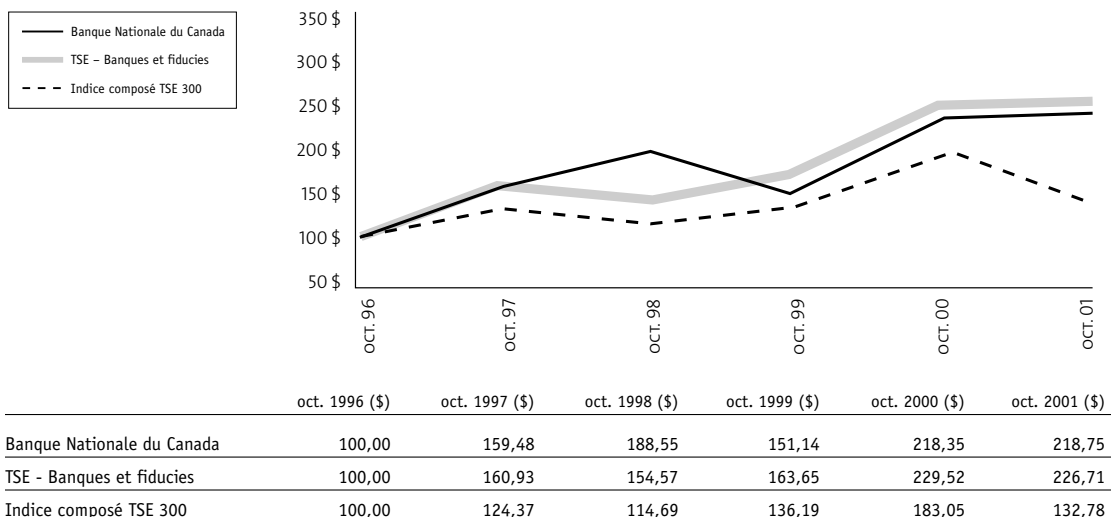
Le secteur Marchés financiers, placements et trésorerie a connu une excellente année affichant un bénéfice avant charges d'écart d'acquisition de 217 millions de dollars, en hausse de 22 %. Ces résultats sont surtout attribuables au secteur Trésorerie, notamment par son activité d'appariement de l'actif et du passif ainsi qu'au secteur du crédit aux grandes sociétés qui a profité d'opportunités d'affaires pour augmenter substantiellement ses revenus.

Somme toute, une excellente année. La Banque a poursuivi son plan stratégique visant à privilégier ses activités principales qui seront gages de succès pour l'avenir.

GRAPHIQUE DU RENDEMENT COMPARÉ DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA BANQUE

Le graphique suivant compare le rendement cumulé total d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires de la Banque effectué le 31 octobre 1996 avec le rendement cumulé total de l'indice composé TSE 300 et de la composante Banques et fiducies, des cinq derniers exercices financiers, en s'appuyant sur un réinvestissement des dividendes à 100 % au prix du marché à chacune des dates de paiement des dividendes.

VALEUR – INDICES DE RENDEMENT TOTAL



RÉMUNÉRATION GLOBALE DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit est présenté conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières et fait état de la rémunération globale que la Banque et ses filiales ont versée à chacun des Hauts dirigeants désignés, au cours de chacun des trois derniers exercices financiers. Les personnes nommées dans ce tableau sont collectivement appelées les « Hauts dirigeants désignés ».

Nom et principale occupation	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toute autre rémunération (\$)
		Salaires (\$)	Primes ⁽¹⁾ (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽²⁾ (\$)	Octrois		Versements Programme primes long terme (\$)	
					Titres ⁽³⁾ visés par l'octroi DPVA (#)	Options (#)		
M. André Bérard Président du Conseil et chef de la direction	2001	680 000	1 083 920	2 928	néant	265 000	s/o	s/o
	2000	680 000	940 000	5 104	265 000	néant	s/o	s/o
	1999	575 000	769 800	5 854	138 000	néant	s/o	s/o
M. Réal Raymond⁽⁴⁾ Président et chef de l'exploitation	2001	461 800	800 000	653	néant	88 300	s/o	s/o
	2000	385 000	500 000	74	122 000	néant	s/o	s/o
	1999	250 000	456 500	28	s/o	s/o	s/o	s/o
M. Jean Turmel Président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie	2001	500 000	3 243 333	24 470	néant	88 300	1 621 667 ⁽⁵⁾	s/o
	2000	385 000	802 000	5 458	122 000	néant	s/o	s/o
	1999	385 000	748 600	3 395	61 000	néant	s/o	s/o
M. Louis Vachon Premier vice-président – Trésorerie et marchés financiers	2001	250 000	2 103 200	35	néant	30 000	s/o	s/o
	2000	234 000	1 021 400	104	29 000	néant	s/o	s/o
	1999	200 000	356 400	95	16 000	néant	s/o	s/o
M. G.F. Kym Anthony Président et chef de la direction – Financière Banque Nationale Inc.	2001	374 600	1 950 452	100 916	s/o	s/o	s/o	s/o
	2000	400 000	2 902 400	néant	s/o	s/o	s/o	s/o
	1999	83 300	387 500	néant	s/o	s/o	s/o	s/o

(1) À l'exclusion de toute portion de primes versées sous forme d'UAD pour Dirigeants. Pour de plus amples renseignements, consulter la rubrique intitulée « Programme de primes annuelles » de la Circulaire.

(2) Les chiffres de cette colonne sont liés uniquement aux avantages découlant de prêts accordés à des taux privilégiés aux Hauts dirigeants désignés. Ces derniers bénéficient également d'une voiture louée et ils peuvent, s'ils le désirent, participer au Régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque; la valeur globale de ces autres avantages pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 n'excède pas le moindre des montants suivants: 50 000 \$ ou 10 % du salaire et des primes versées annuellement aux Hauts dirigeants désignés. De plus, dans le cas de M. G.F. Kym Anthony, cette somme inclut un montant de 67 200 \$ reçu à titre de paiement différé de rémunération d'années antérieures (1999/2000).

(3) Ces titres ont été octroyés dans le cadre du Régime de droits à la plus-value des actions de la Banque et du Régime d'options d'achat d'actions de la Banque. Pour de plus amples renseignements, consulter les rubriques intitulées « Régime d'options d'achat d'actions » et « Régime de droits à la plus-value des actions » de la Circulaire.

(4) M. Réal Raymond a occupé la fonction de président – Banque des particuliers et des entreprises jusqu'au 4 juillet 2001.

(5) Relativement à la prime 2001, M. Jean Turmel a reçu 33 % de sa prime sous forme d'UAD pour Dirigeants représentant 57 896 unités d'après un prix de 28,01 \$ l'action ordinaire soit la valeur de l'action ordinaire de la Banque la veille de l'octroi de la prime annuelle.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION (suite)

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

Le tableau ci-après précise le nombre d'options octroyées aux Hauts dirigeants désignés dans le cadre du Régime d'options au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001. Les options peuvent être exercées par leurs bénéficiaires comme suit : dans une proportion de 25 % à compter de décembre 2001 ; dans une proportion additionnelle de 25 % à compter de décembre 2002 ; dans une proportion additionnelle de 25 % à compter de décembre 2003 ; et le solde à compter de décembre 2004. Ces options expirent le 31 décembre 2010. Au cours de la période de 30 jours précédant l'octroi des options, le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto a varié entre 23,00 \$ et 25,20 \$.

OPTIONS OCTROYÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2001

Nom	Nombre d'options octroyées	% du total des options & DPVA octroyés à des employés au cours de l'exercice financier	Prix de levée d'une option (\$)	Prix du marché de l'action ordinaire le jour précédant l'octroi (\$)	Date d'expiration
M. André Bérard	265 000	14,9	24,90	24,90	31/12/2010
M. Réal Raymond	88 300	5,0	24,90	24,90	31/12/2010
M. Jean Turmel	88 300	5,0	24,90	24,90	31/12/2010
M. Louis Vachon	30 000	1,7	24,90	24,90	31/12/2010
M. G.F. Kym Anthony	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

Le tableau suivant indique, pour chacun des Hauts dirigeants désignés, le nombre de titres visés par des options levées ou des DPVA exercés au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, la valeur totale réalisée et, finalement, le nombre et la valeur des options non levées et des DPVA non exercés et en jeu au 31 octobre 2001. La valeur des options non levées en fin d'exercice est égale à la différence entre le prix de levée des options et le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto, le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, soit 24,25 \$ par action ordinaire. La valeur des DPVA non exercés en fin d'exercice est égale à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, soit 24,25 \$ par action ordinaire.

OPTIONS LEVÉES OU DPVA EXERCÉS PAR LES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2001, ET NOMBRE ET VALEUR DES OPTIONS NON LEVÉES OU DES DPVA NON EXERCÉS ET EN JEU À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER

Nom	Nombre de titres visés par des options levées ou des DPVA exercés	Valeur totale réalisée (\$)	Options non levées et DPVA non exercés à la fin de l'exercice financier		Valeur des options non levées et des DPVA non exercés et en jeu à la fin de l'exercice financier ⁽¹⁾	
			Pouvant être levées ou exercés (#)	Ne pouvant pas être levées ou exercés (#)	Pouvant être levées ou exercés (\$)	Ne pouvant pas être levées ou exercés (\$)
M. André Bérard	18 400	331 200	501 600	568 000	3 547 575	1 371 375
M. Réal Raymond	néant	néant	108 750	185 550	946 200	631 350
M. Jean Turmel	néant	néant	224 500	225 800	1 618 200	631 350
M. Louis Vachon	néant	néant	45 250	29 750	50 025	150 075
M. G.F. Kym Anthony	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o

(1) Les montants indiqués s'appuient sur un prix de 24,25 \$ l'action ordinaire, soit le prix de clôture le dernier jour ouvrable de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DE FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Les dirigeants de Financière Banque Nationale Inc. bénéficient d'un salaire de base fondé sur les salaires observés dans son marché de référence, tout en tenant compte des caractéristiques de Financière Banque Nationale Inc.

Afin d'attirer et de retenir les meilleurs employés dans le secteur très concurrentiel des valeurs mobilières, Financière Banque Nationale Inc. offre deux programmes de rémunération variable.

Le programme de rémunération variable à court terme représente une partie importante de la rémunération des dirigeants de Financière Banque Nationale Inc. En vertu de ce programme, les primes sont accordées à tous les semestres en fonction d'un pourcentage du bénéfice avant impôts sur le revenu tiré des opérations de valeurs mobilières. La répartition des primes entre les participants est approuvée par le Comité de ressources humaines de Financière Banque Nationale & Cie Inc., formé majoritairement d'administrateurs externes de cette dernière.

Un régime d'unités d'actions différées permet à certains dirigeants et employés de Financière Banque Nationale & Cie et de ses filiales de participer aux bénéfices de Financière Banque Nationale & Cie Inc. Les sommes octroyées aux participants sont converties en unités d'actions différées. Celles-ci ont une valeur égale au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque, la veille de l'octroi de la prime annuelle. Les unités d'actions différées sont acquises sur une période de quatre ans débutant un an après la date de l'octroi et elles ne peuvent être monnayées qu'au moment de la retraite ou de la fin de l'emploi du participant.

La rémunération de M. G.F. Kym Anthony est approuvée par le Comité de ressources humaines du conseil d'administration de Financière Banque Nationale & Cie Inc.

AVANTAGES DE RETRAITE DES HAUTS DIRIGEANTS DÉSIGNÉS

RÉGIME DE PENSION

Les Hauts dirigeants désignés de la Banque, à l'exception de M. G.F. Kym Anthony, participent à un régime de pension à prestations déterminées. Ce régime est pleinement capitalisé en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Pour chacune des années de service créditées, le régime accorde aux Hauts dirigeants de niveau président 2 % des gains admissibles moyens, définis comme étant la moyenne des 60 mois consécutifs les mieux rémunérés, en considérant le salaire et la prime annuelle. Pour ce qui est des Hauts dirigeants de niveau premier vice-président, 25 % de la prime annuelle versée, jusqu'à concurrence de 20 % du salaire, est considéré. La rente ainsi obtenue est réduite de la portion de rente accumulée au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pension du Canada (« RRQ/RPC »), durant la période où le Haut dirigeant désigné participait au régime de pension, à l'exception de la période de participation avant le 1^{er} janvier 1990 où les années sont décomptées à 50 %. Toutefois, cette prestation ne peut excéder la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, soit actuellement 1 722 \$ par année de service créditée. L'âge normal de la retraite est fixé à 60 ans. Par ailleurs, le régime de pension permet une retraite anticipée à compter de l'âge de 55 ans, avec le consentement de l'employeur. Les prestations alors gagnées sont réduites du moindre de 4 % par année d'anticipation par rapport à l'âge de 60 ans ou de 2 % par année manquante à la somme de l'âge et du nombre d'années de service du participant pour atteindre le facteur 90.

M. G.F. Kym Anthony ne participe à aucun régime de retraite.

PROGRAMME D'ALLOCATION APRÈS RETRAITE

Les Hauts dirigeants désignés de la Banque, à l'exception de M. G.F. Kym Anthony, ont également le droit de recevoir, leur vie durant, une allocation après retraite.

Ainsi, ce programme auquel participent les Hauts dirigeants désignés accorde une allocation égale à la différence entre la rente qui serait payable en l'absence de la limitation pour la rente maximale (maximum de 35 années) et la rente effectivement payable par le régime de pension pour les années reconnues au programme d'allocation après retraite. Aux fins du calcul de la rente non maximisée, pour les présidents, la prime annuelle reconnue est limitée à 100 % du salaire et, pour ce qui est des premiers vice-présidents, les gains admissibles moyens sont limités à 250 000 \$. Les modalités de paiement de cette allocation sont les mêmes que celles qui sont applicables en vertu du régime de pension.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION (suite)

PRESTATIONS ANNUELLES ESTIMATIVES PAYABLES À LA RETRAITE

Le tableau suivant indique les prestations annuelles estimatives payables, en vertu du régime de pension et en vertu du programme d'allocation après retraite, aux Hauts dirigeants désignés de la Banque de niveau président et premier vice-président.

RENTES PAYABLES À COMPTER DE 60 ANS

Gain admissible moyen ⁽¹⁾	NIVEAU PRÉSIDENT					Gain admissible moyen ⁽¹⁾	NIVEAU PREMIER VICE-PRÉSIDENT				
	Nombre d'années de participation ^{(2) (3)}						Nombre d'années de participation ^{(2) (3)}				
	15	20	25	30	35		15	20	25	30	35
(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
450 000	132 048	176 497	220 947	265 397	310 516	150 000	41 853	50 464	59 075	67 686	76 678
600 000	177 048	236 497	295 947	355 397	415 516	175 000	49 270	57 881	66 492	75 103	84 095
750 000	222 048	296 497	370 947	445 397	520 516	200 000	56 686	65 297	73 909	82 520	91 511
900 000	267 048	356 497	445 947	535 397	625 516	225 000	64 103	72 714	81 325	89 936	98 928
1 050 000	312 048	416 497	520 947	625 397	730 516	250 000	71 520	80 131	88 742	97 353	106 345
1 200 000	357 048	476 497	595 947	715 397	835 516	300 000	71 520	80 131	88 742	97 353	106 345
1 350 000	402 048	536 497	670 947	805 397	940 516						
1 500 000	447 048	596 497	745 947	895 397	1 045 516						

(1) La somme des montants figurant sous les colonnes « Salaires » et « Primes » du tableau « Sommaire de la rémunération globale des Hauts dirigeants désignés » de la Circulaire est utilisée aux fins du calcul des gains admissibles moyens.

(2) Les années de service créditées à la date normale de la retraite pour les fins du régime de pension sont estimées comme suit :

- M. André Bérard : 37 années
- M. Réal Raymond : 35 années
- M. Jean Turmel : 24 années
- M. Louis Vachon : 26 années.

Toutefois, le nombre d'années reconnues pour les fins du programme d'allocation après retraite est limité à 35.

(3) La rente est payable la vie durant. Au décès, 60 % de la rente devient payable au conjoint. En l'absence de conjoint, une portion de la rente devient payable aux enfants à charge.

CONTRAT D'EMPLOI ET CESSATION D'EMPLOI

Le 30 novembre 2000, le Conseil a adopté un programme selon lequel certains Hauts dirigeants recevront une indemnité de départ, en cas de cessation d'emploi sur l'initiative de la Banque, à la suite d'un changement de contrôle. Un changement de contrôle signifie notamment toute modification dans la détention d'actions de la Banque, que ce soit à la suite d'une acquisition d'actions, d'une fusion ou d'un regroupement, de sorte qu'une personne devient le véritable propriétaire de plus de 20 % des actions avec droit de vote de la Banque. Aux termes de ce programme, le président du Conseil et chef de la direction, le président et chef de l'exploitation et le président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie auront droit respectivement à une indemnité de départ équivalant à leur salaire de base et à leur prime annuelle moyenne des trois dernières années (ou la prime cible annuelle pour les Hauts dirigeants admissibles ayant moins de trois ans en poste) pour une période de 36 mois, jusqu'à concurrence de l'âge normal de la retraite. Certains autres Hauts dirigeants de la Banque sont visés par ce programme et auront droit de recevoir une indemnité de départ équivalant à leur salaire de base et leur prime annuelle moyenne des trois dernières années (ou la prime cible annuelle pour les Hauts dirigeants admissibles ayant moins de trois ans en poste) pour une période de 18 à 24 mois, jusqu'à concurrence de l'âge normal de la retraite. Dans tous les cas, l'indemnité de départ inclura également un montant équivalant à la valeur estimée des options et des DPVA qui auraient été octroyés n'eût été de la cessation d'emploi. Ce même programme prévoit que toutes les options et tous les DPVA octroyés seraient acquis immédiatement et ces Hauts dirigeants auraient un délai maximum de 12 mois pour lever les options ou exercer les DPVA.

Financière Banque Nationale Inc. et M. G.F. Kym Anthony ont signé un contrat stipulant les modalités de rémunération de ce dernier dans l'éventualité de la cessation de son emploi sur l'initiative de Financière Banque Nationale Inc. ou à la suite d'un changement de contrôle. Les termes et conditions du contrat sont compatibles avec le programme précédemment décrit et prévoient une indemnité de départ équivalant à son salaire de base et à sa prime annuelle moyenne des deux dernières années pour une période de 24 mois, jusqu'à concurrence de l'âge normal de la retraite.

ENDETTLEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque consent des prêts à ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.

Au 1^{er} janvier 2002, l'encours total de ces prêts, autres que ceux à caractère courant au sens de la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, notamment ceux consentis à l'ensemble des administrateurs et des Hauts dirigeants de la Banque, tel que ce terme est défini ci-après, s'élevait à environ 268 847 771 \$. Ce montant comprend des prêts garantis par hypothèque d'un montant global d'environ 247 514 080 \$, des prêts personnels d'un montant global d'environ 19 504 036 \$ ainsi que des prêts d'investissement pour l'achat de titres de la Banque ou de ses filiales, d'un montant global d'environ 1 829 655 \$. Aucun de ces prêts n'a été consenti à un administrateur à l'exception d'un prêt consenti à M. Lawrence S. Bloomberg. Aux fins des présentes, le terme « Hauts dirigeants » comprend : le président du Conseil et chef de la direction, le vice-président du Conseil, le président et chef de l'exploitation, le président – Banque des marchés financiers, placements et trésorerie, les vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents et les autres membres de la direction de la Banque ou d'une filiale exerçant des pouvoirs de décision sur les grandes orientations de la Banque.

Les tableaux qui suivent font état de prêts consentis aux administrateurs et aux Hauts dirigeants de la Banque, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières.

TABLEAU DE L'ENDETTLEMENT DES HAUTS DIRIGEANTS CONTRACTÉ DANS LE CADRE DE RÉGIMES D'ACHAT DE TITRES

Nom et principale occupation	Participation de la Banque ou d'une filiale	Dette maximale au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 (\$)	Solde au 1 ^{er} janvier 2002 (\$)
M. G.F. Kym Anthony ⁽¹⁾ Président et chef de la direction Financière Banque Nationale Inc.	Prêt consenti par Financière Banque Nationale Inc.	1 272 000	848 000
M. Michel Tremblay ⁽²⁾ Premier vice-président – Gestion de patrimoine Banque Nationale du Canada et Président – Gestion de portefeuille Natcan Inc.	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	183 017	163 017

(1) Prêt consenti, au taux des acceptations bancaires de 90 jours en vigueur de temps à autre, pour l'acquisition de 156 000 actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada. Le remboursement intégral du prêt se fait par versements annuels égaux et consécutifs, sur une période se terminant en octobre 2003. Ces actions sont cédées à titre de garantie du paiement du prêt.

(2) Prêt consenti pour l'acquisition de 69 289 actions ordinaires de catégorie A, comportant droit de vote, de Gestion de portefeuille Natcan Inc., dans le cadre de son programme de bonification à long terme, faisant l'objet d'une hypothèque mobilière à titre de garantie du paiement du prêt. Le capital porte intérêt au taux de base de la Banque moins 2 % et, sous réserve de clauses usuelles de remboursement anticipé, est remboursable le 31 mars de chaque année à raison d'au moins 5 % du capital. Les actions ordinaires sont sujettes à des restrictions sur leur transfert et sont rachetables en tout temps.

TABLEAU DE L'ENDETTLEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS CONTRACTÉ AUTREMENT QUE DANS LE CADRE DE RÉGIMES D'ACHAT DE TITRES

Nom et principale occupation	Participation de la Banque ou d'une filiale	Dette maximale au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 (\$)	Solde au 1 ^{er} janvier 2002 (\$)
M. G.F. Kym Anthony Président et chef de la direction Financière Banque Nationale Inc.	Prêts consentis par Financière Banque Nationale Inc.	2 216 669 ⁽¹⁾	1 333 347
M. Lawrence S. Bloomberg Administrateur Banque Nationale du Canada et Conseiller spécial de Financière Banque Nationale Inc.	Prêt consenti par Financière Banque Nationale Inc.	866 669 ⁽¹⁾	641 630
M. Yves G. Breton Président Courtage à Escompte Banque Nationale Inc.	Prêts consentis par Banque Nationale du Canada	18 000 ⁽¹⁾ 55 031 ⁽²⁾	9 088 49 127
M. Pierre Brunet Vice-président du Conseil Banque Nationale du Canada et Conseiller à la direction de Financière Banque Nationale Inc.	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	866 669 ⁽¹⁾	641 630
M. Germain Carrière Président et chef de l'exploitation services aux particuliers Financière Banque Nationale Inc.	Prêts consentis par Financière Banque Nationale Inc.	1 716 669 ⁽¹⁾ 315 199 ⁽²⁾	1 077 156 108 717
M. Frank De Vries Premier vice-président – États-Unis Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	577 241 ⁽²⁾ US	558 718 US

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION (suite)

TABLEAU DE L'ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS CONTRACTÉ AUTREMENT QUE DANS LE CADRE DE RÉGIMES D'ACHAT DE TITRES (suite)

Nom et principale occupation	Participation de la Banque ou d'une filiale	Dette maximale au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 (\$)	Solde au 1 ^{er} janvier 2002 (\$)
M. Douglas Kemp-Welch ⁽³⁾	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	618 249 ⁽²⁾	616 471
M. Michel Labonté Premier vice-président – Finances et contrôle Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	45 000 ⁽¹⁾	22 720
M. Mario Lecaldare Vice-président exécutif et directeur général Financière Banque Nationale Inc.	Prêts consentis par Banque Nationale du Canada	716 864 ⁽¹⁾ 258 000 ⁽²⁾	440 429 689 562
M. Enrico Pallotta Premier vice-président – Grandes entreprises Canada Banque Nationale du Canada	Prêts consentis par Banque Nationale du Canada	101 373 ⁽¹⁾ 580 000 ⁽²⁾	61 751 496 202
M. Denis Pellerin Premier vice-président – Gestion des risques opérationnels et de marché Banque Nationale du Canada	Prêts consentis par Banque Nationale du Canada	90 000 ⁽¹⁾	45 441
M. Réal Raymond Président et chef de l'exploitation Banque Nationale du Canada	Prêts consentis par Banque Nationale du Canada	504 766 ⁽²⁾	134 778
M. Louis Vachon Premier vice-président – Trésorerie et marchés financiers Banque Nationale du Canada	Prêt consenti par Banque Nationale du Canada	135 000 ⁽¹⁾	68 161
M. W. David Wood Vice-président exécutif et chef de l'administration Financière Banque Nationale Inc. Banque Nationale Inc.	Prêts consentis par Financière Banque Nationale Inc. et Banque Nationale du Canada	1 405 480 ⁽¹⁾	770 431

(1) Les montants identifiés par cette note représentent un ou des prêts personnels consentis à des administrateurs ou des Hauts dirigeants et qui sont adossés pour financer des engagements participatifs en vertu du programme de co-investissement « NB Affiliate Fund ». Ce ou ces prêts adossés portent intérêt au taux prescrit que le gouvernement fédéral publie mensuellement et ils sont garantis par la mise en gage de la participation du participant dans la société en commandite du groupe. Ce programme offre aux Dirigeants et aux employés admissibles du groupe de la Banque l'occasion de co-investir avec NB Capital Equity Fund, LP, une société dans laquelle la Banque détient indirectement une participation dans des titres de participation et des titres échangeables ou convertibles en titres de participation de compagnies privées et parfois publiques. Les Dirigeants et les employés admissibles se font offrir des modalités de crédit par des membres du groupe de la Banque ou ses filiales, en particulier au moyen de prêts adossés à recours limité. Les prêts adossés peuvent porter intérêt, et viendront à échéance à la première des dates suivantes : (i) au dixième anniversaire de la date du prêt, (ii) à la dissolution de la société en commandite, (iii) à la vente ou l'aliénation de la participation d'un participant dans la société en commandite et (iv) à la date à laquelle le capital du prêt deviendra autrement exigible. Le prêteur disposera d'un recours personnel contre le participant à raison d'un pourcentage égal à 50 % de l'engagement total du participant. Pour le solde des prêts adossés, le prêteur disposera d'un recours limité à la participation du participant dans la société en commandite et aux distributions à l'égard de celle-ci.

(2) Les montants identifiés par cette note représentent un prêt ou la somme des prêts qui doivent être divulgués en vertu des lois sur les valeurs mobilières, consentis à un Haut dirigeant ou à un administrateur de la Banque. Ce ou ces prêts peuvent avoir été consentis pour l'une ou l'autre des raisons énoncées ci-après, soit :

- un prêt personnel excédant 25 000 \$ consenti à des fins d'achat de biens de consommation, de construction et de rénovation domiciliaire, ainsi que de placements divers, accordé suivant les normes applicables à la clientèle à l'exception du taux d'intérêt variant entre la moitié du taux de base et le taux de base de la Banque ou d'un prêt découlant d'un arrangement de relocalisation ;
- un prêt garanti par une hypothèque immobilière sur la résidence principale de l'emprunteur et excédant une fois le salaire annuel du Haut dirigeant ; il est accordé suivant les normes applicables à la clientèle à l'exception du taux d'intérêt offert au tiers du taux de base de la Banque applicable à la première tranche de 50 000 \$ et au taux de base de la Banque moins 5 % applicable à l'excédent, tout en n'étant jamais moindre que le taux applicable à la première tranche.

(3) M. Douglas Kemp-Welch a occupé les fonctions de premier vice-président – Ontario et Ouest du Canada, Banque Nationale du Canada jusqu'au 10 décembre 2001.

SECTION IV – AUTRES RENSEIGNEMENTS

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

La Banque souscrit à un programme d'assurance de type régime mixte qui comprend une assurance-responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants de la Banque et ses filiales. Cette police prévoyait une protection de 100 000 000 \$ et une franchise de 1 000 000 \$ par sinistre jusqu'au 31 août 2001. Lors de son renouvellement, le 1^{er} septembre 2001, la franchise a été portée à 10 000 000 \$.

L'assurance protège les administrateurs et les dirigeants de la Banque des actes, erreurs ou omissions, faits ou commis dans l'exercice de leurs fonctions en cette qualité. Les actes illégaux et les actes qui entraînent un profit personnel sont exclus de la protection en vertu de la police d'assurance. L'assureur de la Banque évalue à environ 237 000 \$ la portion de la prime annuelle versée par la Banque attribuable à la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

RÉGIE D'ENTREPRISE

L'énoncé des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise intégrant les lignes directrices de la Bourse de Toronto est reproduit à l'annexe D de la Circulaire. Dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés financiers, de l'expansion des services financiers et du resserrement de la réglementation des institutions financières au Canada, la Banque revoit régulièrement ses pratiques de régie d'entreprise pour en assurer l'efficacité et la pertinence. Cet énoncé des pratiques de régie d'entreprise de la Banque a été examiné par le Comité de révision et de régie d'entreprise et approuvé par le Conseil de la Banque. La Circulaire contient également une description des comités du Conseil, de leur mandat et de leurs activités à l'annexe C.

PROCÈS-VERBAL

Une copie du procès-verbal de l'assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque, tenue le 7 mars 2001, est postée aux actionnaires avec la Circulaire.

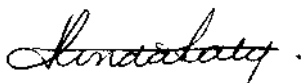
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La Banque remettra à quiconque en fait la demande une copie du Rapport annuel, une copie de la notice annuelle et de tout autre document intégré par renvoi à la notice annuelle, une copie des états financiers consolidés annuels avec le rapport des vérificateurs s'y rapportant pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001, une copie de tout rapport trimestriel subséquent, ainsi qu'une copie de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction se rapportant à l'assemblée la plus récente au cours de laquelle les administrateurs ont été élus. On obtient ces documents en écrivant au Secrétariat corporatif de la Banque, 600, rue de La Gauchetière Ouest, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 4L2.

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction, ainsi que son envoi aux actionnaires.

La vice-présidente et secrétaire corporatif,



Linda Caty

Montréal, le 24 janvier 2002

ANNEXE A

PROPOSITION D'ACTIONNAIRE

Une proposition d'actionnaire a été présentée à la direction de la Banque par l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (« APEIQ ») située au 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5.

Proposition et énoncé de l'actionnaire :

« Il est proposé que le conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada étudie, en concertation avec l'Association des banquiers canadiens et le gouvernement fédéral, l'opportunité du maintien de ses filiales dans les paradis fiscaux et fasse rapport aux actionnaires au plus tard cinq mois avant la tenue de l'assemblée générale de 2003. »

Les paradis fiscaux sont le cancer de l'économie mondiale : évasion fiscale, blanchiment de l'argent sale, terrorisme, criminalité, transactions illicites, abri des narcodollars, etc. C'est une menace constante pour l'économie légale. Jeffrey Robinson, auteur américain, a dévoilé à quel point les paradis fiscaux gangrèment le monde et, particulièrement, le Canada qu'il décrit comme un "magasin à bonbons" aux yeux des organisations criminelles.

Les banques sont l'un des lieux, sinon le principal, du transit des fruits de l'économie illégale. Elles se comporteraient en bon "citoyen corporatif", dans le meilleur intérêt des actionnaires, si elles prenaient l'initiative de mesures propres à contrecarrer les effets pervers et nocifs du fléau mondial des paradis fiscaux. »

Position de la Banque :

Afin de répondre aux besoins de sa clientèle, la Banque fait affaire à travers le monde et évolue dans des contextes juridiques différents.

Les autorités réglementaires canadiennes imposent des obligations strictes aux sociétés et institutions financières canadiennes, entre autres, en matière de recyclage des produits de la criminalité et d'antiterrorisme. La Banque est soumise à ces règles et à l'ensemble des mécanismes et contrôles institués par les États et les organismes internationaux.

La Banque et ses filiales collaborent avec les différentes autorités, afin que la liberté des mouvements de capitaux ne soit pas utilisée à des fins indésirables comme le blanchiment d'argent. La Banque s'est dotée à cette fin, de procédures et de mécanismes rigoureux de vérification et de détection des opérations financières douteuses. Ces procédures et ces mécanismes sont conformes aux règles et aux exigences nord-américaines et internationales.

Dans la détermination de ses décisions d'affaires stratégiques, la Banque privilégie le meilleur intérêt de ses actionnaires et de sa clientèle tout en cherchant à respecter les lois, règlements et procédures des collectivités où elle œuvre. Dans ce contexte, la Banque respecte et continuera de respecter les directives et les obligations légales imposées par les autorités canadiennes et internationales qui lui sont applicables lorsqu'elle œuvre dans des contextes juridiques différents.

Pour toutes ces raisons, la direction recommande de voter **CONTRE** cette proposition.

ANNEXE B

RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

RELEVÉ DE PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001

Administrateur	Présences des membres du Conseil et des comités aux réunions		Administrateur	Présences des membres du Conseil et des comités aux réunions	
	Conseil	Comités		Conseil	Comités
Pierre Beaudoin ^{(1) (R)}	8/12	1/3	Jean Gaulin ⁽³⁾	-	-
André Bérard ⁽²⁾	13/14	-	Paul Gobeil ^{(AH) (C) (R) (V) (VGR)}	14/14	35/36
Lawrence S. Bloomberg	12/14	-	Suzanne Leclair ^{(V) (VGR)}	13/14	13/13
Pierre Bourgie ^{(C) (R) (VGR)}	14/14	17/20	Bernard Lemaire ^{(4) (AH) (R)}	10/14	14/15
Gérard Coulombe ^(RH)	14/14	8/9	J.-Robert Ouimet ^{(5) (C) (V) (VGR)}	11/14	4/12
François J. Coutu ^{(AH) (C) (RH) (VGR)}	11/14	25/34	Robert Parizeau ^{(AH) (R) (RH)}	14/14	26/26
Bernard Cyr ⁽³⁾	3/3	-	E.A. (Dee) Parkinson-Marcoux ^{(6) (RH)}	11/14	4/6
Shirley A. Dawe ^{(AH) (R) (RH)}	11/14	24/26	Réal Raymond ⁽²⁾	13/14	-
Nicole Diamond-Gélinas ^{(V) (VGR)}	14/14	13/13	Roseann Runte ⁽³⁾	6/7	-
Jean Douville ^{(V) (VGR)}	12/14	13/13	Jean Turmel ⁽²⁾	14/14	-
Marcel Dutil ^(RH)	13/14	9/9	Dennis Wood ^{(7) (R)}	8/9	1/3

(1) M. Beaudoin a démissionné le 16 octobre 2001.

(2) MM. Bérard, Raymond et Turmel ont assisté occasionnellement aux réunions des divers comités à l'invitation de ces derniers.

(3) Ces trois administrateurs ont été nommés en cours d'exercice. M^{me} Runte en avril, M. Cyr en août et M. Gaulin en octobre.

(4) M. Lemaire a été membre du Comité de révision et de régie d'entreprise jusqu'en mars 2001.

(5) M. Ouimet a été membre du Comité de vérification et de gestion des risques jusqu'au 21 juin 2001.

(6) M^{me} Parkinson-Marcoux a été nommée au Comité de ressources humaines en mars 2001.

(7) M. Wood a été élu au Conseil et nommé au Comité de révision et de régie d'entreprise en mars 2001.

SOMMAIRE DU NOMBRE DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

au cours de l'exercice financier terminé le 31 octobre 2001 ⁽⁸⁾

Conseil d'administration :	14	Comité de vérification et de gestion des risques ^(VGR) :	8
Comité de révision et de régie d'entreprise ^(R) :	6	Comité de crédit ^(C) :	6
Comité de ressources humaines ^(RH) :	9	Comité de vérification ^(V) :	5
Comité <i>ad hoc</i> de ressources humaines ^(AH) :	11		

(8) Depuis le 7 mars 2001, les responsabilités du Comité de crédit et du Comité de vérification ont été dévolues à un nouveau comité, le Comité de vérification et de gestion des risques. Pour plus de détails, veuillez consulter la rubrique « Comités du Conseil » à l'annexe C de la Circulaire.

ANNEXE C

COMITÉS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de la Banque délègue des responsabilités à des comités, de façon à accroître son efficacité. Le Conseil a adopté une structure de trois comités permanents, soit le Comité de vérification et de gestion des risques, le Comité de ressources humaines et le Comité de révision et de régie d'entreprise, et en a approuvé les mandats. De plus, cette année, un Comité *ad hoc* de ressources humaines a été créé afin de faire des recommandations au Conseil au sujet de la succession au poste de président du Conseil et chef de la direction. Les comités, par l'entremise de leurs présidents, doivent rendre compte au Conseil de leurs délibérations. Un sommaire du nombre des présences et des réunions des comités est présenté à l'annexe B de la Circulaire.

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

Cette année, le Conseil de la Banque a approuvé la création du Comité de vérification et de gestion des risques. Les responsabilités auparavant dévolues au Comité de crédit et au Comité de vérification ont été attribuées à ce nouveau comité, en plus des responsabilités en matière de gestion des risques. La création de ce comité s'inscrit dans le cadre des transformations profondes qui s'opèrent dans le secteur des services financiers en ce qui concerne la gestion des risques. Le Comité surveille les méthodes de présentation de l'information financière de la Banque et s'assure que des mesures de contrôle interne appropriées sont en place. Il examine les politiques et procédures en matière de crédit de la Banque. Le Comité a également la responsabilité de fournir au Conseil l'assurance que les risques auxquels la Banque est exposée sont identifiés et qu'ils sont gérés et contrôlés adéquatement et efficacement.

Le Comité est composé de six administrateurs externes et au moins l'un d'eux détient un titre et une expérience en comptabilité ou en analyse financière.

Membres¹

Jean Douville, président
Pierre Bourgie
François J. Coutu
Nicole Diamond-Gélinas
Paul Gobeil
Suzanne Leclair

(1) M. J.-Robert Ouimet était membre de ce comité jusqu'au 21 juin 2001.

Mandat et activités

Le Comité :

- examine tous les documents d'information financière, notamment les états financiers trimestriels et annuels de la Banque, et en recommande l'approbation au Conseil ;
- surveille les placements et les opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque ;
- examine le rapport que la direction prépare relativement aux litiges ou autres réclamations susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Banque ;

- suit le processus de nomination ou de révocation du vérificateur interne, formule des recommandations au sujet de la nomination et de la rémunération des vérificateurs externes et examine annuellement le mandat, la nature et l'étendue des travaux de vérification interne et externe ;
- s'assure de la collaboration entre le service de la vérification interne et les vérificateurs externes, et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour donner suite aux recommandations formulées par les vérificateurs internes et externes ;
- examine et discute avec les vérificateurs externes les rapports écrits de ces derniers, détaillant tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité ; il recommande les mesures que devrait prendre le Conseil pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs externes ;
- rencontre les représentants du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») ;
- s'assure de la mise en place d'un programme de conformité à la réglementation bancaire et aux lignes directrices du BSIF et, à cet égard, examine le rapport de conformité annuel de la direction ;
- examine et approuve les prêts dépassant les pouvoirs délégués à la direction ;
- approuve et recommande au Conseil toute opération entre la Banque et ses apparentés, conformément aux dispositions de la Loi ;
- assure le suivi des prêts non courants et approuve les provisions pour pertes sur prêts et la provision générale de la Banque ;
- approuve et révisé, au moins une fois l'an, l'efficacité des politiques de gestion des risques de marchés, du capital et des liquidités et du financement ;
- examine et recommande au Conseil l'adoption de la politique de gestion des risques d'impartition ; et
- examine les rapports d'autoévaluation annuels de la Banque faisant état de la conformité des politiques, procédures et contrôles aux normes retenues par la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »).

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Ce comité supervise et approuve les politiques et pratiques de la Banque en matière de ressources humaines.

Le Comité est composé de six administrateurs externes de la Banque.

Membres

Robert Parizeau, président
Gérard Coulombe
François J. Coutu
Shirley A. Dawe
Marcel Dutil
E.A. (Dee) Parkinson-Marcoux

Mandat et activités

Le Comité :

- examine et recommande au Conseil l'adoption des politiques en matière de rémunération globale applicables aux employés et Dirigeants de la Banque ;
- évalue la performance des Dirigeants et révisé annuellement la rémunération globale de ces derniers en fonction d'objectifs préalablement fixés et des résultats atteints ;
- étudie différentes composantes de la rémunération des Dirigeants et achemine, en temps opportun, des recommandations au Conseil ;
- examine et commente le plan de relève de la direction de la Banque, et le processus de planification de la succession à la haute direction de la Banque ainsi que le profil des Dirigeants susceptibles d'être promus ; et
- surveille la gestion des régimes de pension et du fonds commun d'investissement.

COMITÉ DE RÉVISION ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Ce comité assure le suivi des questions de régie d'entreprise et voit à renforcer les règles de régie d'entreprise de la Banque. Il a aussi pour fonction de veiller à l'application et au respect des dispositions spécifiques de la Loi dans le cadre de son volet révision.

Le Comité est composé de cinq administrateurs externes de la Banque.

Membres¹

Paul Gobeil, président
Pierre Bourgie
Shirley A. Dawe
Robert Parizeau
Dennis Wood

(1) M. Pierre Beaudoin était membre de ce comité jusqu'au 16 octobre 2001.

Mandat et activités

Le Comité :

- recommande au Conseil l'adoption des orientations, politiques et pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise et en assure le respect ;
- élabore et révisé les critères de sélection des administrateurs et le processus de sélection et de nomination des nouveaux administrateurs, fait des recommandations au Conseil à ce sujet et revoit périodiquement la structure, le mandat et la composition des comités du Conseil ;
- procède à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses comités, et soumet périodiquement au Conseil des rapports sur les résultats obtenus ;
- examine périodiquement l'impact de la taille du Conseil et de sa composition sur ses activités ;
- met sur pied et examine les programmes de formation des administrateurs, et propose un nouveau programme concernant l'orientation des nouveaux administrateurs de la Banque ;

- formule des recommandations concernant la rémunération et les indemnités des administrateurs ;
- suit les récents développements en matière de régie d'entreprise, notamment l'actualisation du *Code des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC, et revoit ses pratiques de régie d'entreprise en fonction des récents développements ;
- revoit les mécanismes de la Banque assurant que les opérations avec des apparentés de la Banque respectent la Loi, revoit les pratiques de la Banque pour identifier les opérations avec des apparentés susceptibles de porter atteinte à la solvabilité ou à la stabilité de cette dernière et établit des critères d'évaluation pour déterminer les opérations avec des apparentés ayant une valeur peu importante ou négligeable pour la Banque ;
- surveille les mécanismes et les procédures établis par le Conseil régissant les conflits d'intérêts, l'utilisation des renseignements confidentiels, la communication à la clientèle des renseignements selon les exigences de la Loi et le règlement des plaintes des clients ; et
- révisé le code de déontologie applicable aux administrateurs, dirigeants et employés de la Banque et de ses filiales.

COMITÉ AD HOC DE RESSOURCES HUMAINES

Ce comité a été créé le 25 janvier 2001.

Le Comité était composé de cinq administrateurs externes de la Banque.

Membres

Robert Parizeau, président
François J. Coutu
Shirley A. Dawe
Paul Gobeil
Bernard Lemaire

Mandat et activités

Le Comité :

- a examiné et évalué les candidatures internes et externes pour les postes de président et chef de la direction et de président du Conseil ;
- a rencontré individuellement et discuté avec les administrateurs externes afin de connaître leur opinion au sujet des capacités et des qualités des candidats proposés ;
- a consulté des conseillers externes ; et
- a recommandé au Conseil :
 - i) la séparation des fonctions de chef de la direction et de président du Conseil ;
 - ii) la nomination du président et chef de la direction ;
 - iii) la nomination du président du Conseil ; et
 - iv) les mesures transitoires.

Le Comité *ad hoc* a cessé ses activités le 5 juillet 2001.

ANNEXE D

Régie d'entreprise

Énoncé des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise, intégrant les lignes directrices de la Bourse de Toronto

**Lignes directrices de la Bourse
de Toronto**
Pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise
1. Le Conseil devrait assumer explicitement la responsabilité de la gérance de la Banque et plus particulièrement :

a) de l'adoption d'un processus de planification stratégique ;

b) de l'identification des principaux risques associés à l'entreprise de la Banque et la prise de mesures assurant la mise en œuvre de systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques ;

c) de la planification de la relève, y compris la désignation, la formation et la supervision des hauts dirigeants ;

d) d'une politique de communication ;

e) de l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion.

- Le Conseil surveille la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque soit directement, soit par l'entremise de ses comités. Les objectifs du Conseil sont de protéger l'actif de la Banque, d'assurer sa viabilité, sa rentabilité, sa pérennité et son développement.
- Le Conseil revoit les objectifs commerciaux de la Banque et approuve les stratégies et les plans d'affaires de la direction nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Périodiquement, une réunion du Conseil est consacrée à une séance de planification stratégique. Un suivi régulier est effectué afin de permettre aux administrateurs de voir l'évolution des stratégies et de s'assurer de leur réalisation.
- Le Conseil, par l'entremise de son Comité de vérification et de gestion des risques, discute des principaux risques de la Banque et surveille les politiques et les systèmes appropriés de gestion des risques liés, notamment, à la gestion du crédit, du capital, des liquidités, du change, du taux d'intérêt et du portefeuille de titres.
- Le Comité de ressources humaines est saisi annuellement d'une présentation des résultats de l'évaluation et du plan de relève statuant sur les forces et faiblesses des dirigeants de la Banque et déterminant, s'il y a lieu, les besoins de développement.
- Le Conseil institue des mécanismes pour assurer une communication efficace entre la Banque, ses actionnaires, ses clients, les analystes financiers, les médias et le public. Le Comité de vérification et de gestion des risques révisé, notamment, les communiqués de presse qui présentent des résultats financiers, la notice annuelle et fait des recommandations au Conseil. Le Conseil préconise la transparence dans la communication des renseignements à tous les actionnaires, clients et au public en général. La Banque revoit périodiquement ses politiques de divulgation afin que la divulgation de l'information soit complète, exacte et qu'elle soit effectuée en temps utile. Les rapports trimestriels de la Banque et les conférences téléphoniques s'y rapportant sont diffusés en temps réel sur le site Internet de la Banque (www.bnc.ca).
- La Banque répond aux questions des actionnaires, investisseurs et analystes financiers par l'intermédiaire de son service des Relations avec les investisseurs, du Secrétariat corporatif ou de Trust Banque Nationale Inc., agent des transferts et registraire de la Banque.
- La Loi prescrit la mise en place par la Banque de mécanismes servant à communiquer aux clients de l'information concernant les taux d'intérêt, les frais bancaires et le coût d'emprunt. La Banque s'est dotée de tels mécanismes qui sont revus une fois l'an par le Comité de révision et de régie d'entreprise.
- Les plaintes des clients qui n'ont pu être réglées au niveau des instances administratives mises en place au sein de la Banque sont traitées par l'Ombudsman de la Banque.
- Le Conseil, par l'intermédiaire de son Comité de vérification et de gestion des risques en consultation avec le vérificateur interne et la direction de la Banque, examine l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque, tant internes qu'externes, ainsi que l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de la Banque. Le secteur de la vérification interne de la Banque soumet tous les ans à ce comité, un rapport portant sur la qualité du système de contrôle interne de la Banque.

2. La majorité des administrateurs devrait être « non reliés ».

- Au 31 octobre 2001, cinq administrateurs étaient reliés à la Banque selon la définition d'« administrateur non relié »⁽¹⁾ énoncée par la Bourse de Toronto. Le Comité de révision et de régie d'entreprise est d'avis que les autres administrateurs sont non reliés à la Banque. Au meilleur de sa connaissance, la Banque n'a pas d'actionnaire important pouvant exercer une majorité de votes pour l'élection des membres du Conseil.
- La Banque respecte les dispositions de la Loi concernant le nombre autorisé d'administrateurs « membres du groupe de la Banque ». Au 31 octobre 2001, 8 des 21 administrateurs étaient « membres du groupe de la Banque »⁽²⁾ selon la définition donnée par la Loi. Par conséquent, la Banque se conforme aux exigences de la Loi et aux lignes directrices de la Bourse de Toronto.

3. L'application de la définition d'« administrateur non relié » au cas de chaque administrateur devrait incomber au Conseil, de même que la divulgation, chaque année de l'analyse de l'application des principes à l'appui de cette conclusion et du fait qu'il soit ou non constitué en majorité d'administrateurs non reliés.

- Le Conseil, par l'entremise du Comité de révision et de régie d'entreprise, assume la responsabilité de veiller à l'application de la définition d'« administrateur non relié » au sens des lignes directrices de la Bourse de Toronto. Ce comité a procédé à l'analyse de l'ensemble des relations d'affaires et des liens d'apparentement entretenus par les administrateurs avec la Banque ou ses filiales, le cas échéant. Il a été déterminé que la majorité des administrateurs est non reliée à la Banque.

4. Le Conseil devrait nommer un Comité du Conseil, composé exclusivement d'administrateurs externes et en majorité d'administrateurs non reliés, et charger ce comité de proposer au Conseil de nouveaux candidats au poste d'administrateur, ainsi que d'évaluer les administrateurs régulièrement.

- Le Conseil a chargé le Comité de révision et de régie d'entreprise de proposer au Conseil des candidats au poste d'administrateur. Ce comité est composé exclusivement d'administrateurs externes non reliés à la Banque.
- L'objectif du Conseil est de recruter des administrateurs qui possèdent des compétences, des aptitudes et une expertise pertinente, dans les marchés en expansion. Le Conseil tient également compte du lieu de résidence des candidats et de leur connaissance des questions régionales et nationales. Le Comité de révision et de régie d'entreprise révisé périodiquement les critères de sélection des administrateurs. Ces critères guident le Comité dans la détermination de ses recommandations au Conseil. Ce comité a également pour mandat de réévaluer chaque année l'éligibilité et la disponibilité des administrateurs qui sont candidats à la réélection.

5. Le Conseil devrait mettre en œuvre une marche à suivre par le comité approprié aux fins de l'évaluation de l'efficacité du Conseil et de ses comités et de l'apport des différents administrateurs.

- Le Conseil délègue au Comité de révision et de régie d'entreprise la mise en œuvre d'un processus qui permet à ce dernier d'évaluer l'efficacité du Conseil et de ses comités. Dans le cadre de ce processus, les administrateurs doivent remplir un questionnaire d'autoévaluation au sujet de la performance globale du Conseil et des comités, de la disponibilité de l'information nécessaire à la prise de décision et de la capacité, en termes de connaissances, des membres du Conseil et des comités pour traiter cette information pour chacune des activités stratégiques du Conseil et des comités. Le questionnaire vise également l'évaluation par les administrateurs du fonctionnement général du Conseil et des comités, par exemple, en ce qui a trait à la fréquence des réunions, le niveau de participation des membres et la présence des membres aux réunions.
- Pour garantir un processus indépendant, les questionnaires dûment remplis sont acheminés à une firme d'experts indépendante qui en compile les résultats. Sur réception des résultats, le président du Comité de révision et de régie d'entreprise communique aux membres de ce comité un compte rendu des résultats de l'autoévaluation. L'étude complète des résultats est transmise aux membres du Comité ainsi qu'aux présidents des autres comités. Le président du Comité de révision et de régie d'entreprise fait rapport des résultats de l'autoévaluation au Conseil et présente les recommandations de ce comité.

(1) Un « administrateur non relié » est un « administrateur indépendant de la direction et n'ayant aucun intérêt ni aucune relation, y compris des relations d'affaires, mais à l'exclusion d'intérêts ou de relations découlant simplement de son actionariat, qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la société, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet ».

(2) Un administrateur membre du groupe de la Banque est un administrateur qui est un dirigeant ou un employé de la Banque ou d'une corporation contrôlée par celle-ci, ou une personne qui, directement ou par l'entremise de sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, entretient avec la Banque des relations importantes couvrant une diversité de situations en termes d'affaires ou d'actionariat, tel que plus amplement définies par la réglementation bancaire, ainsi que le conjoint de cette personne.

ANNEXE D (suite)

Lignes directrices de la Bourse de Toronto

6. Fournir un programme d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres du Conseil.

7. Le Conseil devrait revoir sa taille afin de déterminer dans quelle mesure le nombre de ses membres influe sur son efficacité, et entreprendre, au besoin, un programme de réduction du nombre d'administrateurs pour ramener celui-ci à un nombre permettant de prendre des décisions avec plus d'efficacité.

8. Le Conseil devrait revoir le montant de la rémunération et le mode de rémunération des administrateurs à la lumière des risques et responsabilités associés au fait d'être un administrateur efficace.

9. Les comités du Conseil devraient généralement être composés d'administrateurs externes qui soient en majorité des administrateurs non reliés.

10. Le Conseil devrait assumer la responsabilité de mettre au point la démarche devant être suivie en ce qui concerne les questions de régie d'entreprise ou déléguer cette responsabilité à un comité du Conseil. Ce comité serait notamment chargé de donner suite aux lignes directrices de la Bourse de Toronto.

Pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise

- Cette année, le Comité de révision et de régie d'entreprise a proposé un nouveau programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs de la Banque ayant pour but de leur donner une vue d'ensemble de la Banque et de son fonctionnement. Des échanges avec le personnel clé de la haute direction sont prévus afin que les administrateurs puissent discuter avec celui-ci des principales activités et des défis majeurs auxquels devra faire face la Banque.
 - Le Comité de révision et de régie d'entreprise a implanté un programme de formation à l'intention des administrateurs, lequel a été mis en œuvre à la suite de consultations auprès des administrateurs visant à identifier les besoins en formation des membres du Conseil.
 - Le cahier des administrateurs qui décrit les responsabilités et les obligations des administrateurs, la structure organisationnelle et les mandats du Conseil et de ses comités est distribué à tous les administrateurs.
 - Les administrateurs reçoivent des présentations spéciales au cours des réunions régulières, notamment sur des questions techniques, stratégiques et de régie d'entreprise.
-
- Le Conseil, par l'entremise du Comité de révision et de régie d'entreprise, examine périodiquement l'impact de sa taille et de sa composition sur ses activités afin de maintenir, entre les compétences et l'expérience des administrateurs, un équilibre favorable au soutien des orientations stratégiques et des besoins de la Banque dans l'avenir.
 - L'âge de la retraite des administrateurs est ramené graduellement de 70 ans à 65 ans, selon une méthode proposée par le Comité de révision et de régie d'entreprise et approuvée par le Conseil.
-
- Le Comité de révision et de régie d'entreprise examine périodiquement la rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au Conseil. À cette fin, le Comité prend en considération les formes de rémunération et les montants versés aux administrateurs d'institutions financières canadiennes et de sociétés ouvertes canadiennes comparables.
 - Le Conseil a établi des exigences en matière d'actionnariat aux termes desquelles les administrateurs doivent détenir un nombre minimal de 2 000 actions.
 - La Banque offre aux administrateurs la possibilité de recevoir une partie ou la totalité de leur rémunération directement sous forme d'actions, en espèces, en unités d'actions différées ou une combinaison de ces modes de paiement.
-
- Le Comité de vérification et de gestion des risques, le Comité de ressources humaines et le Comité de révision et de régie d'entreprise sont composés exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Aucun des administrateurs siégeant au Comité de vérification et de gestion des risques et au Comité de révision et de régie d'entreprise n'est relié à la Banque. Un seul administrateur siégeant au Comité de ressources humaines est relié à la Banque.
-
- Le Comité de révision et de régie d'entreprise est chargé d'élaborer et de superviser la démarche de la Banque en matière de régie d'entreprise et fait des recommandations à cet égard au Conseil. Il supervise les questions de régie d'entreprise qui s'appliquent à la Banque. Ce comité ainsi que le Conseil examinent et approuvent la façon dont la Banque a donné suite aux lignes directrices de la Bourse de Toronto. Cette année, le Comité de révision et de régie d'entreprise s'est réuni six fois.

**Lignes directrices de la Bourse
de Toronto**

Pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise

11. a) Le Conseil, conjointement avec le chef de la direction, devrait élaborer des descriptions de fonctions relativement au Conseil et au chef de la direction, et y définir les limites des responsabilités de la direction.

- Des mandats ou des descriptions de fonctions ont été élaborés pour le Conseil et ses comités ainsi que pour le président du Conseil et chef de la direction précisant leurs responsabilités respectives.
- Le Conseil a délégué certains pouvoirs spécifiques à la direction. Les responsabilités qui ne sont pas expressément confiées à la direction demeurent dévolues au Conseil.
- La Loi limite les pouvoirs qui peuvent être délégués par le Conseil à la direction ; plus particulièrement, la déclaration de dividendes et l'approbation des états financiers annuels sont des questions qu'il appartient exclusivement au Conseil d'examiner.

11. b) Le Conseil devrait approuver ou déterminer les objectifs généraux de la Banque que le chef de la direction doit atteindre.

- Les objectifs généraux que le président du Conseil et chef de la direction doit atteindre découlent des objectifs de performance de la Banque établis au plan stratégique, lequel est approuvé par le Conseil. Le mandat du président du Conseil et chef de la direction prévoit la présentation au Conseil d'une analyse sur la réalisation des stratégies des grands secteurs de la Banque et de ses filiales.

12. a) Le Conseil devrait veiller à ce que des structures et des méthodes appropriées assurent l'indépendance du Conseil par rapport à la direction soient en place. Ainsi, sur le plan de la structure, le Conseil pourrait : (i) nommer un président du Conseil qui n'est pas membre de la direction et charger celui-ci de veiller à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités ou (ii) prendre d'autres mesures en ce sens, par exemple confier cette responsabilité à un comité du Conseil ou à un administrateur, parfois appelé « administrateur en chef ».

- Le Conseil a désigné le Comité de révision et de régie d'entreprise pour assurer l'efficacité et l'indépendance du Conseil.
- À compter du 13 mars 2002, les fonctions de président du Conseil et de président et chef de la direction de la Banque seront scindées. Le président du Conseil aura la responsabilité de veiller à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités de manière efficace et indépendante. Le Comité de révision et de régie d'entreprise a examiné une description de fonctions pour le président du Conseil qui a été approuvée par le Conseil.

12. b) Sur le plan des méthodes, on pourrait notamment prévoir des réunions régulières du Conseil sans la présence des membres de la direction ou confier expressément à un comité du Conseil la responsabilité de l'administration des relations du Conseil avec la direction.

- Pour accroître l'indépendance du Conseil par rapport à la direction, les administrateurs externes se réunissent périodiquement à huis clos sous la direction du président du Comité de révision et de régie d'entreprise. Au cours du dernier exercice, les administrateurs externes se sont réunis, à huis clos, à sept reprises. Ces réunions sont suivies par une discussion avec le président du Conseil et chef de la direction.

13. a) Le Comité de vérification devrait être composé uniquement d'administrateurs externes.

- Le Comité de vérification et de gestion des risques est composé uniquement d'administrateurs externes de la Banque.

ANNEXE D (suite)

Lignes directrices de la Bourse de Toronto

13. b) Le rôle et les responsabilités du Comité de vérification devraient être définis avec précision de manière à fournir à ses membres des indications appropriées sur l'étendue de leurs fonctions. Les fonctions du Comité de vérification devraient comprendre la surveillance du système de contrôle interne par la direction. En effet, bien qu'il incombe à la direction de concevoir et de mettre en œuvre un système de contrôle interne efficace, il incombe au Comité de vérification de s'assurer que la direction s'est bien acquittée de sa responsabilité à cet égard.

13. c) Le Comité de vérification devrait disposer de voies de communication directe avec les vérificateurs internes et externes lui permettant d'étudier au besoin avec eux des questions particulières.

14. Le Conseil devrait mettre en œuvre un système permettant à un administrateur donné d'engager un conseiller externe aux frais de la Banque lorsque les circonstances le justifient. L'engagement du conseiller externe devrait être assujéti à l'approbation d'un comité pertinent du Conseil.

Pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise

- Cette année, le Conseil de la Banque a approuvé la création du Comité de vérification et de gestion des risques. Les responsabilités auparavant dévolues au Comité de crédit et au Comité de vérification ont été attribuées à ce nouveau comité, en plus des responsabilités en matière de gestion des risques. La création de ce comité s'inscrit dans le cadre des transformations profondes qui s'opèrent dans le secteur des services financiers en ce qui concerne la gestion des risques. Le Comité a la responsabilité de fournir au Conseil l'assurance que les risques auxquels la Banque est exposée sont identifiés et qu'ils sont gérés et contrôlés adéquatement et efficacement. La création de ce comité découle également de l'adoption de nouvelles normes commerciales et financières saines axées sur les risques et une solide régie d'entreprise. Le Comité de vérification et de gestion des risques analyse, examine et supervise les questions liées à la gestion des risques importants, financiers et non financiers, auxquels la Banque est exposée.
- Le Conseil a approuvé le mandat du Comité de vérification et de gestion des risques. Le volet vérification du mandat du Comité prévoit que celui-ci procède à l'examen des états financiers consolidés annuels et trimestriels, fait des recommandations au Conseil au sujet de la nomination des vérificateurs externes, de leur rémunération et de leur indépendance et évalue en collaboration avec les vérificateurs et la direction le caractère adéquat des contrôles internes et l'intégrité des processus établis par la Banque pour identifier et gérer le risque. Il examine également le caractère adéquat des processus établis pour se conformer aux lois et règlements applicables à la Banque.
- Le Comité de vérification et de gestion des risques rencontre périodiquement les vérificateurs internes et externes, sans la présence des autres membres de la direction, afin d'échanger avec eux relativement à des sujets particuliers.
- Un administrateur peut engager, au besoin, des conseillers externes aux frais de la Banque avec l'autorisation du Comité de révision et de régie d'entreprise ou, en cas d'urgence, avec l'autorisation du président de ce comité.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour effectuer un changement d'adresse, pour obtenir des renseignements sur les dividendes, sur les transferts de certificats d'actions ou sur toute autre question d'ordre administratif, les actionnaires sont priés de communiquer directement avec Trust Banque Nationale Inc.

Par téléphone

(514) 871-7171 (Montréal)
1 800 341-1419 (sans frais)
de 8 h 30 à 17 h (heure locale)
du lundi au vendredi

Par télécopieur

(514) 871-3673

Par courriel

clientele@tbn.ca

Par la poste

Trust Banque Nationale Inc.
Gestion de l'actionnariat
C.P. 888, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 9Z9

Les investisseurs, courtiers ou analystes en valeurs mobilières désirant obtenir des renseignements d'ordre financier sont priés de communiquer avec :

Elaine Carr

Directrice,
Relations investisseurs
(514) 394-5000 poste 0296
elaine.carr@bnc.ca

Site Internet de la Banque Nationale du Canada :

www.bnc.ca

Siège social :

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
H3B 4L2

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-921-835-22-3